

COOPOINT

DÉBAT
LUCRATIF OU
NON LUCRATIF ?
VOILÀ LA
QUESTION !
TROP
DISCRÈTES,
LES COOPS ?

**SONDAGE
EXCLUSIF**
LES COOPS,
PAS SUR LE
RADAR DES
CONSEILLERS
ÉCONOMIQUES

**DOSSIER
UNIVERSITÉS**
PLUS ÇA
CHANGE, MOINS
C'EST PAREIL

VOLUME 18-2
MARS 2019

NYC2M

V. 18#02



DOSSIER
COOP = VERT

SUCCÈS
GRENIER BORÉAL,
OU L'AGRO
DURABLE EN
MILIEU NORDIQUE

INTERNATIONAL
BOTTÉ COOP AVEC
LES PACKERS
DE GREEN BAY





La coopérative financière des **entreprises collectives et des citoyens engagés** pour une économie sociale et durable

Coop EVA, une des 900 coopératives
membres de la Caisse solidaire

caissesolidaire.coop
1 877 647-1529

CAISSE.
☐ D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

NE PAS AVOIR PEUR DE DÉBATTRE

On l'a souvent dit : la société québécoise est consensuelle. On déteste la chicane. Tellement qu'on a l'impression que ça prend parfois une éternité avant de prendre des décisions difficiles. Les débats sont, pourtant, une preuve de maturité politique et sociale.



Prenez celui du caractère lucratif ou non des coopératives (page 27). Pour certains, aborder ce sujet sensible revient à donner un coup de pied dans la fourmière. C'est la même chose avec l'absence de la coopération dans le cursus universitaire des écoles de gestion (page 17). Ou la méconnaissance, par les professionnels du développement économique, de la réalité des coopératives (page 23).

Si on n'échange pas sur ces sujets, on n'avancera pas. Mais, surtout, ce qui ressort de cet exercice mené par *Coopoint*, c'est l'incroyable dynamisme de celles et ceux qui portent le projet coopératif dans leurs milieux. Si les coops souffrent d'un certain déficit de visibilité dans la société comparativement aux « inc. », il n'y a aucun déficit d'amour au sein des troupes ! Et c'est contagieux.

En fait, nos reportages ont aussi permis de mesurer un phénomène irréversible : l'inexorable montée de la coopération dans toutes les sphères de la société et, surtout, dans les milieux économiques. Avec ses valeurs égalitaristes, démocratiques et humanistes, la coopération rejoint les jeunes. Ne sont-elles pas, aussi, des valeurs fondamentales qui marquent la société québécoise ?

On a besoin de vous !

Ce numéro est le deuxième d'un virage important pour *Coopoint* : le passage d'une publication annuelle à un magazine trimestriel. Plus que jamais, *Coopoint* a besoin de votre appui. On vous invite à annoncer dans nos pages et à abonner vos membres, administrateurs et dirigeants. Pour deux raisons : un média coopératif doit être viable, et *Coopoint* est le seul qui se consacre à 100 % aux réalisations et aux débats qui animent la coopération.

Dans cet esprit, nous poursuivons notre série sur les coopératives qui connaissent du succès. Une d'entre elles a attiré notre attention : Grenier Boréal (page 32). Cette coopérative agrotouristique incarne à elle seule tout ce que nous apprécions de la coopération : un ancrage solide dans son milieu, une activité à la fois ancestrale et moderne, un rayonnement au-delà des frontières, de l'innovation, du développement durable, une prise en main par la collectivité et la détermination de réussir, malgré un climat souvent hostile. Dans les pages suivantes, GéoCoop, L'Euguélienne, le Café Touski et les Packers de Green Bay témoignent à leur manière de la diversité et de la richesse de l'expérience coopérative.

Bonne lecture !

Stéphane Desjardins
Rédacteur en chef

3

Éditorial - Entreprendre collectivement

Enjeux

4-9

Dossier Économie verte

- Développement durable et coopératisme vont-ils de pair ? Plus que jamais !
- L'écoresponsabilité comme projet de société

10-12

Dossier Santé

- Les coopératives en santé : une solution de rechange pour l'avenir
- Qui doit être propriétaire des structures offrant des soins de santé ?

13-16

Quid coop ?

- Trop discrètes et méconnues
- Pas en perte de vitesse : au contraire !

17-22

Dossier Universités

- Le modèle coopératif boudé par les universitaires ?
- Plus ça change, moins c'est pareil !
- Les étudiants en réclament

23-24

Sondage exclusif - Les coops, méconnues des conseillers en développement économique

Écosystème

25-26

Histoire - Berthe Chaurès-Louard (1889-1968)

27-31

Dossier : Être à but lucratif ou non lucratif ?

- Voilà la question
- Une question de perception

Succès

32-34

Grenier Boréal - L'agroforesterie durable en milieu nordique

35

GéoCoop - Une première coop dans l'industrie minière

36

L'Euguélienne - Se conter des histoires

37-38

Café Touski - De quoi en faire tout un plat !

39-40

International - Packers de Green Bay : Botté coop !

COOPOINT

UN MÉDIA COOPÉRATIF

JE M'ABONNE

- Pour devenir un meilleur coopérateur
- Pour apprendre à entreprendre collectivement
- Pour comprendre les enjeux de la coopération
- Pour former les membres de ma coopérative

LIVRÉ À DOMICILE ET AU BUREAU

- Abonnement individuel: 39,80 \$
- Abonnement collectif: Contactez-nous!

J'ANNONCE DANS LE COOPOINT

- Pour faire connaître ma coopérative
- Pour présenter les services que j'offre aux coopératives

**4 numéros
thématiques
par an**

Contactez le service
des abonnements et des ventes:

514 340-6056

7000, av. du Parc, bureau 303 | Montréal (Québec) | H3N 1X1
info@mc2m.coop | www.mc2m.coop



Grenier Doréal

Volume 18-2 | Mars 2019

Éditeur
Jean Soublière

Distribution
Messageries Dynamiques

Rédacteur en chef
Stéphane Desjardins

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives du Canada
ISSN 1715-412X

Journalistes
Félix Lacerte-Gauthier
Louis d'Or
Anne-Marie Tremblay

Comité éditorial
Marie-Claude Beaudin
Alain Blanchette
Stéphane Desjardins
Jean Soublière

La reproduction en tout ou
en partie de la Revue *Coopoint*
est interdite sans l'autorisation
écrite du rédacteur en chef.

MC2M

Caricature et révision d'épreuves
Denis Desjardins

La Revue *Coopoint* est une
publication de la Maison
de la coopération du Montréal
métropolitain.

Conseillère linguistique
Marie-Carole Daigle - mcdcom.com

Directeur général
Jean Soublière

Conception graphique
Caroline Marcant - zigomatik.ca

Ventes
Sylvie Hortie 514 348-1942
Samira Lamoudi

Impression et pelliculage
Transcontinental Interweb

Administration
Samira Lamoudi

7000, av. du Parc, bureau 303 | Montréal (Québec) | H3N 1X1
514 340-6056 | mc2m.coop

La MC2M remercie ses partenaires
et tous ses annonceurs.



ENTREPRENDRE COLLECTIVEMENT



Jean Soublière

Directeur général de la
Maison de la coopération
du Montréal métropolitain

Depuis la fin des années 1980, l'économie sociale développe des coopératives et des OBNL marchands. En préparant cette édition, nous nous demandions quel pouvait être le bilan de cette activité entrepreneuriale.

Nous nous posons des questions. Par exemple, combien s'est-il créé de coops et d'OBNL marchands, ces dernières années ? La montée fulgurante du nombre d'OBNL a-t-elle influencé l'aide apportée au développement coopératif et son financement ? Qu'est-ce qui motive les choix juridiques et fiscaux des promoteurs de projets ? La prise de décision démocratique ? ...le financement étatique ? De plus, les professionnels du développement ont-ils une influence sur les projets coopératifs ?

Nous fournissons des réponses dans cette édition de *Coopoint*... et d'autres questions ! Nous nous y attendions, sachant que le travail des journalistes en soulèverait de nouvelles. Le débat est donc engagé : « Coop ou OBNL ? »

Sans grande surprise, pour les financiers, cette question ne semble pas pertinente. Pour ces derniers, dans chaque projet, seuls l'intérêt et le niveau de risque comptent. Ils financent les uns comme les autres, confirment les statistiques que nous avons recueillies. Malgré tout, certains craignent que la question divise le milieu de l'économie sociale.

Par contre, pour les entrepreneurs et les coopérateurs, la question est pertinente, et la réponse a des conséquences fiscales, financières, administratives et... identitaires ! Pour les professionnels aussi, car le modèle d'affaires doit correspondre aux valeurs des entrepreneurs.

Contrairement aux sociétés à capital-actions (qui sont des associations de capitaux), les coopératives et OBNL marchands sont des associations de personnes. Le profit n'est pas finalité. Elles partagent des valeurs communes, mais... sont malgré tout très différentes.

La coopérative est fondée sur les concepts de propriétaire-usager et de liens d'usages. La loi oblige au respect de règles d'actions coopératives. Pour preuve d'authenticité, on exige d'elle une participation réelle de ses membres à la propriété, à l'administration et aux résultats.

L'OBNL marchand est constitué en vertu du droit corporatif... Ses membres ne sont pas des propriétaires et, sur le plan de la gouvernance, contrairement aux coops, la formule ne procure aucun encadrement pour la participation des membres — tout particulièrement celle des salariés. Il leur est interdit de se partager les excédents ou le trop-perçu, une disposition qui peut être librement consentie dans une coopérative.

Dans le présent numéro de *Coopoint*, nous rapportons des positions opposées sur le sujet. On ne saurait nous reprocher de nourrir le débat. Mais, selon nous, la coopérative, qu'elle soit à but ou sans but lucratif, est le véhicule juridique le plus approprié pour entreprendre collectivement des activités à la fois économiques et sociales.

ÉCONOMIE VERTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATISME

VONT-ILS DE PAIR ? PLUS QUE JAMAIS !

Dans pratiquement tous les pays du monde, 2018 est, jusqu'à maintenant, l'année la plus chaude depuis que l'on enregistre les températures. Et 2017 avait établi son propre record historique... D'un côté, le président de la première superpuissance et la plupart des partis de droite dans le monde professent leur foi climatosceptique. De l'autre, des citoyens ordinaires et de plus en plus de décideurs se relèvent les manches et ont décidé d'agir pour transformer les mentalités et, surtout, les habitudes.

Stéphane Desjardins

Le changement est profond et touche toutes les sphères de l'économie et de la société. Ils sont plusieurs à considérer qu'il se fait trop lentement, que les gouvernements se traînent les pieds, que nombre de décideurs publics et privés tiennent un double discours, que les pires scénarios imaginés par les écolos, dès les années 1960, vont quand même se réaliser. C'est mal connaître la formidable capacité d'adaptation du genre humain. Car le mouvement de renouveau est déjà commencé et, chaque jour, les initiatives pour verdir l'économie se succèdent à un rythme qui donne le vertige.

Coop = vert

Plus le temps passe, plus nous nous rapprochons du repositionnement d'une économie de marché mondialisée, qui ne tient pas compte des externalités vers un véritable développement durable. Et la coopération est au centre de ce mouvement.

« L'économie verte, le développement durable, c'est bien. Mais on échappe quelque chose de fondamental : le

social. Le véritable changement ne pourra se faire sans lui », explique Léopold Beaulieu, PDG de Fondation.

Les coopératives, les entreprises d'économie sociale et les OBNL sont particulièrement bien placés pour s'inscrire dans le mouvement de l'économie verte, selon lui. « Leur nature les prédispose tout particulièrement à mieux intégrer les

L'Islet

Arbre-Évolution

Le parfait exemple d'intercoopération
au service du développement durable

À la fois coopérative de solidarité et entreprise d'économie sociale, Arbre-Évolution propose un service de reboisement social aux PME, entreprises et collectivités. La coop reçoit zéro subvention. Ses services sont entièrement financés par les entreprises clientes, qui réduisent ainsi leur empreinte carbone.

« Ce sont les communautés qui en bénéficient le plus, car ce sont elles qui soumettent les projets, explique Simon Côté, directeur d'Arbre-Évolution. Ces communautés, ce sont les municipalités, les villes et les écoles québécoises. On les appelle *entités citoyennes*. Elles disposent de terrains et veulent des arbres pour leurs projets. Nous sommes donc des facilitateurs. »

Les bailleurs de fonds aiment l'approche d'Arbre-Évolution, car elle permet de compenser leur empreinte carbone en assurant une retombée médiatique importante.

Le principe du reboisement social se veut une manière d'associer une valeur ajoutée à chaque projet. « On ne se voit pas en compétition avec les autres organismes qui font de la compensation de carbone, reprend Simon Côté. Car nos projets sont à visage humain. Par exemple, nous faisons participer 500 écoliers du primaire dans nos reboisements. On mobilise l'école, sa direction, ses enseignants, qui louent des autobus pour venir planter des arbres durant quelques heures ou toute la journée. Ils sont encadrés par notre équipe de socioarboriculteurs, qui fournissent l'équipement et font de l'animation ainsi que de la vulgarisation. » Environ la moitié des planteurs sont des élèves. L'autre, des bénévoles.

Arbre-Évolution plante entre 10 000 et 15 000 arbres (soit de 150 à 1000 arbres par projet) chaque année, pour le compte de plus de 80 communautés. Les arbres sont protégés durant 50 ans. →



Léopold Beaulieu,
PDG de Fondation

prérogatives environnementales que les entreprises à capital-actions, axées avant tout sur la maximisation du profit, dit-il. La gouvernance et la propriété collective amènent une autre vision d'entreprendre. Il n'est pas garanti que les coops se préoccupent d'environnement, mais c'est leur nature de se soucier des intérêts communs. »

En fait, pour entrer dans la danse, il faut que les directions des coops soient sensibles à la cause environnementale. Et qu'elles implantent des stratégies de développement en conséquence. « Elles doivent être communiquées adéquatement pour que les membres comprennent que c'est dans leur intérêt de les intégrer à leurs habitudes », dit-il.

Ça avance

Selon Léopold Beaulieu, on a dépassé le stade des balbutiements. Mais il reste beaucoup de progrès à faire dans tous les secteurs de l'économie. « Les spécialistes affirment tous que nous avons pris beaucoup de retard, dit-il. D'autant plus que, d'un point de vue financier, le risque environnemental n'est pas banal. Ça va se traduire par des coûts de plus en plus élevés pour toutes les entreprises. Les coops n'y échapperont pas. »

Le PDG rappelle que les coops, les entreprises d'économie sociale et les OBNL représentent 10 % du PIB québécois, mais 30 % des investissements réalisés par Fondation. « Avant d'investir, on regarde la

dimension économique et financière, mais aussi sociale, culturelle et, évidemment, environnementale, reprend-il. On analyse le secteur dans lequel elles évoluent et on compare leurs externalités. C'est un autre rapport au temps : on ne cherche pas le rendement maximisé à court terme. On cherche l'efficacité à moyen/long terme. »

Il ajoute que si une coopérative soumettait un projet d'exploitation d'un gisement de pétrole, Fondation n'y investirait tout simplement pas. Même si c'était rentable ? « Financièrement, ce serait peut-être intéressant à court terme. Mais ça rapporterait beaucoup moins à long terme en tenant compte de tous les impacts, y compris du point de vue économique. »



Courtoisie

Les bailleurs de fonds aiment l'approche d'Arbre-Évolution, car le projet n'est pas onéreux. Et il permet de compenser leur empreinte carbone en assurant une retombée médiatique importante. Certains y voient un moyen de mobiliser leur personnel. C'est notamment le cas de la société Prana, une PME de Saint-Laurent qui commercialise des collations biologiques à partir de noix. En mai dernier, la PME a fermé son usine pour envoyer ses employés planter des arbres.



Courtoisie

Arbre-Évolution a été fondée en 2016 et emploie 11 personnes. Elle est issue du rachat d'une entreprise privée fondée deux ans auparavant. Son chiffre d'affaires annuel est passé de 55 000 \$ à 235 000 \$ dès la première année en formule coop. Il se situe à plus de 400 000 \$ aujourd'hui.

La méthodologie de captation de carbone est issue d'un programme de recherches mené avec Biopterre, un centre d'innovation de produits verts, à partir d'un projet de recherches encadré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le programme de reboisement social est en voie d'être homologué par la Coop Carbone.

arbre-evolution.org

Longueuil (Saint-Hubert)

Agropur

Agropur loge désormais dans un édifice écolo

Le 22 juin 2016, Agropur inaugurerait son nouveau siège social de 90 000 mètres carrés, qui abrite 800 employés et qui aura coûté 100 millions de dollars.

L'immeuble loge des laboratoires, un centre de distribution et le plus important centre de recherche et de développement consacré aux produits laitiers au pays. La coopérative laitière « se classe au 16^e rang mondial pour le volume de lait transformé et dispose aujourd'hui d'un siège social moderne qui porte ses valeurs coopératives », déclarait Serge Riendeau, président d'Agropur, le jour de l'inauguration.

« Pour faire face à un marché mondial très compétitif, les entreprises d'avenir sont celles qui se démarquent par une culture d'innovation. Avec

près de 800 personnes qualifiées qui travaillent en synergie dans des espaces technologiques respectueux de l'environnement, l'impact est déjà visible pour la performance de notre entreprise. Nous sommes de plus convaincus que notre nouveau siège social permettra d'attirer et de retenir les meilleurs talents », ajoutait Robert Coallier, chef de la direction.

Il a fallu trois ans de planification et de construction pour ériger l'immeuble, en cours de certification LEED mais déjà certifié auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada. Le design, réalisé par le cabinet Groupe Architex, s'intègre à l'environnement par un choix de bâtiment non conçu en hauteur et moins élevé que la canopée environnante. Un système de cinq grues a d'ailleurs permis de limiter les impacts de la construction

sur la forêt environnante. La fenestration est abondante et pourvue de stores intelligents, ce qui maximise la lumière naturelle. L'éclairage repose sur des détecteurs de mouvement. Le chauffage est à l'eau chaude et le mur sud est doté d'un système de panneaux solaires qui permet de chauffer la cafétéria au besoin. Le stationnement souterrain comprend des bornes électriques et des espaces pour vélos.

Agropur a été fondée en 1938, a dégagé un chiffre d'affaires de 5,9 milliards de dollars en 2015, compte 3367 membres, 8000 employés et 38 usines en Amérique du Nord. On la connaît pour les marques Natrel, Québon, OKA, Farmers, Agropur Signature, Agropur Grand Cheddar, Island Farms, biPro, iögo et Olympiq d'Aliments Ultima. **agropur.com**



Agropur

Québec

Coopérative funéraire des Deux Rives

Le développement durable comme mode de gestion

En 2010, la Coopérative funéraire des Deux Rives s'est dotée d'une politique de développement durable. Ce fut le commencement d'une aventure qui a modifié ses pratiques de fond en comble.

Après des débuts timides surtout axés sur l'efficacité énergétique, la coop décide d'aller plus loin en 2015 en adoptant une politique de compensation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). « On a fait une analyse du cycle de vie de tous les 'paniers de services' offerts à nos familles endeuillées ; on a aussi révisé tous nos procédés à l'interne », explique le directeur général David Emond.



Louise Leblanc

Un des cercueils écologiques vendus par la coopérative

Hall d'entrée du centre funéraire, qui intègre deux parties d'un tryptique de l'artiste de Québec André Dubois.



Louise Leblanc

La coop connaît désormais le nombre précis de kilogrammes de GES émis par la crémation et par des services comme le cortège funèbre. La compensation se fait par l'entremise de la Fondation SOCODEVI (v. autre texte), qui fait du reboisement au Québec et au Guatemala. En 2017, sa contribution représentait plus de 9000 arbres !

En 2018, la coop va plus loin en fusionnant toutes ses politiques sociales, économiques et environnementales pour miser sur l'achat local et en s'associant avec d'autres coopératives pour bénéficier d'économies d'échelle. Les initiatives se multiplient : toilettes à faible débit, aérateurs pour robinet, gestion d'éclairage en DEL, géothermie pour le complexe du cimetière Saint-Charles (construit en 2016), formation en gestion des matières résiduelles, poubelles permettant le tri par les clients dans les complexes funéraires, accréditation *lci on recycle*, achat de cercueils fabriqués au Québec, sélection de cercueils verts (finition à la cire d'abeille, revêtement en coton brut non blanchi,



Remise du prix de finaliste pour le Mercuriade « Stratégie de développement durable »

FCCO

colles végétales, chevilles au lieu de vis, etc.) ou en location (ce qui évite de le brûler), vaisselle réutilisable, fleuristes et employés qui compostent...

Le personnel et plusieurs fournisseurs accueillent cette politique avec fierté. D'autant plus que la coop a remporté le prix Écoefficacité 2017 au gala Les Pléiades de la Chambre de commerce de Lévis et fut finaliste aux Mercuriades 2018 en stratégie de développement durable.

« Nos actions environnementales sont avant tout alignées sur nos valeurs, explique David Emond. Je suis un vieux routier de cette industrie. J'ai travaillé dans le secteur privé, des multinationales. Mais seule la coopérative concilie 'impératifs commerciaux' et 'valeurs humaines'. J'y travaille depuis 10 ans : ici, on n'exploite pas le chagrin. »

La coopérative funéraire des Deux Rives, qui compte 1250 employés et 11 points de service, est le chef de file de son marché dans la région de la Capitale-Nationale. Elle affiche un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars et de 35 millions de dollars en arrangements préalables. →

coopfuneraire2rives.com



ACTIF

FORMATION POUR COOPÉRATEUR, ÉPARGNANTS ET INVESTISSEURS

Débutant
Intermédiaire
Avancé



- Finances personnelles
- Gestion de portefeuille
- Marchés financiers
- Gouvernance éthique et coopérative
- Financement des coops et OBNL
- Droit coopératif et commercial

EN SALLE ET EN LIGNE

DÉTAILS ET INSCRIPTION
WWW.ACTIF.NET

RENSEIGNEMENTS
514 748-8027 | 1 877 552-2843

Québec (Sainte-Foy)

Fondation SOCODEVI

Avec l'arbre de l'intercoopération, vous pouvez compenser votre empreinte carbone ou celle de votre coopérative !

En 2006, la Fondation SOCODEVI a lancé son programme fort d'un principe tout simple : la diminution de l'empreinte carbone individuelle par le reboisement d'arbres. Depuis son décollage, le programme a permis de planter 100 000 arbres au Québec, au Guatemala et au Pérou.

« Plusieurs de nos projets s'inscrivent dans l'adaptation aux changements climatiques en agroforesterie, explique le directeur général Richard Lacasse. On cherche à adapter les techniques agricoles et à diversifier les espèces. »

SOCODEVI confie la plantation à la Coopérative forestière Ferland-Boilleau, active en aménagement forestier et transformation de la matière ligneuse dans la région de Ferland-et-Boilleau (Saguenay), ainsi

qu'avec la coopérative forestière Fedecovera, qui a planté plus d'un million d'arbres au Guatemala.

Planter des arbres permet de conserver les sols, de lutter contre l'érosion, de réguler les microclimats, de purifier l'air et, surtout, de séquestrer le carbone.

SOCODEVI compte de nombreuses coopératives clientes, dont SSQ, la Fédération des coopératives funéraires du Québec et La Coop fédérée. À celles-ci s'ajoutent des particuliers. Elle effectue alors un calcul scientifique de la séquestration du carbone obtenue par chaque arbre planté. Il suffit d'inscrire le nombre de kilomètres que vous ou votre organisation effectuez chaque année, lorsque vous vous déplacez en voiture, en avion ou avec d'autres modes



Courtoisie

Depuis 2006, Socodevi a permis de planter 100 000 arbres au Québec, au Guatemala et au Pérou.

de transport. Le calculateur couvre également les événements et les bâtiments. Vous obtenez un nombre total de tonnes de CO2 produites et d'arbres à planter, ainsi qu'un prix à payer (3 \$ / arbre).

Par exemple, si vous faites 25 000 km par année en voiture, vos émissions s'élèvent à six tonnes. Il vous faudra planter 30 arbres pour compenser, et cela coûtera 90 \$. Vous choisissez le Québec ou le Guatemala et vous payez en ligne. Vous pouvez situer l'endroit de la plantation par géolocalisation. « Les gens de la Coopérative Ferland-Boilleau sont très fiers de participer à notre programme », conclut Richard Lacasse.

arbre.socodevi.org
coopfb.com
fedecovera.com



Courtoisie

L'an dernier, 3 187 élèves de 9 à 12 ans ont vécu les 10 heures d'animation de la Bourse du carbone Scol'ERE en classe.

COOP FA

L'ÉCORESPONSABILITÉ COMME PROJET DE SOCIÉTÉ

Louis d'Or

La Coop FA accompagne écoliers, travailleurs et citoyens autour de projets en éducation environnementale, question d'inspirer jeunes et adultes à être des citoyens écoresponsables.

Cette coopérative de solidarité de Lévis compte huit employés et célébrait son dixième anniversaire, l'an dernier. « Nous menons des projets en développement durable et en accompagnement auprès des jeunes, des écoliers, des citoyens et des entreprises », explique Caroline Bergeron, chargée de communication.

Coop FA a mené plusieurs projets au fil des ans, mais elle est surtout reconnue pour ses Bourses du carbone Scol'ERE (boursescolere.com). Il s'agit d'un programme éducatif en sciences et technologie destiné aux élèves de la quatrième à la sixième année du primaire, qui comporte cinq ateliers éducatifs de deux heures chacun. On y aborde des thèmes comme les gaz à effet de serre, les matières premières, l'énergie, le transport et la gestion des matières résiduelles. L'enseignement s'effectue dans une approche ludique. « On a visité 150 classes jusqu'à présent », reprend madame Bergeron.

La coop offre un programme de Parcours Vert aux élèves de tous les cycles (primaire, secondaire, cégep, université). Il permet de découvrir des solutions de rechange écoresponsables à nos choix de consommation,

transport et gestion des matières résiduelles à la maison, en plus de prévoir des visites d'écocentres ou de centres de tri.

La coopérative a aussi développé le volet Je Compense, qui permet aux citoyens et entreprises de compenser les GES qu'ils émettent dans leurs déplacements annuels. Ils achètent ainsi des Crédits de carbone éducatifs (CCÉ) de la Bourse du carbone Scol'ERE, qui viendront contrebalancer leurs émissions de GES par le financement d'un programme éducatif au primaire. Coop FA a aussi un programme d'ateliers ÉcoPhilo de réflexion sur l'écologie, destiné aux élèves du primaire et du secondaire, ainsi que des ateliers-conférences sur des thématiques précises (consommation responsable, écoconstruction, Grand Nord, etc.) et des séjours en nature appelés les Classes Plein'ERE.

Il est donc possible de compenser ses déplacements en voiture, en avion, en autobus et même en camion. La page Web (boursescolere.com/je-compense) détaille le prix au kilomètre et offre une grille de calcul. Les participants reçoivent un certificat, une vignette autocollante pour leur véhicule et une étiquette pour leurs bagages. La démarche est certifiée par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Le programme a permis à la Coop FA de remporter le Prix d'excellence 2018 Éclat de l'Économie sociale au concours Les Pléiades, ainsi qu'un Mercure Stratégie de développement durable — PME, aux Mercuriades 2018 de la Fédération des chambres de commerce du Québec. La coopérative a aussi obtenu l'une des trois Bourses internationales 2017 décernées par le Forum International ESS des Rencontres du Mont-Blanc, dans la catégorie « Solutions et innovations pour une efficacité nouvelle », ainsi que le Prix Novae de l'entreprise citoyenne 2016, le prix du Mérite municipal 2016 dans la catégorie OSBL (conjointement avec la Ville de Lévis) et plusieurs autres prix, dont le Pierre-Dansereau du Réseau Environnement 2015 et le Phénix de l'environnement 2013 dans la lutte aux changements climatiques.

La coop a comme grands partenaires financiers le Fonds vert du Québec, Desjardins, la société VIA, la Ville de Lévis, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Énergir.

« Nous sommes la seule coopérative spécialisée en éducation à l'environnement dont le siège social se trouve au Québec, explique Charles-Hugo Maziade, directeur de projet. Nous avons développé un modèle de type entrepreneurial dès le début, afin de réunir plus aisément les acteurs de tous les milieux que nous desservons. Nous étions, au départ, une coopérative de travailleurs. Nous nous sommes transformés, en cours de route, en coop de solidarité, afin d'obtenir des subventions et des commandites. Mais notre philosophie organisationnelle est encore celle d'une coop de travailleurs. »

« Notre mission de base est simple : nous offrons des services aux écoles, car nous croyons à la jeunesse. On donne aux citoyens de demain le pouvoir d'agir dès maintenant en faveur de l'environnement. »

coopfa.com

COOP FA
inspire l'action écoresponsable



LES COOPÉRATIVES EN SANTÉ : UNE SOLUTION DE RECHANGE POUR L'AVENIR

Anne-Marie Tremblay

Alors que le système de santé se déshumanise, les coopératives offrent une solution de rechange intéressante de prise en charge des soins par les collectivités. Or, cette formule d'avenir manque cruellement de reconnaissance gouvernementale.

Aujourd'hui, le Québec en compte une cinquantaine dans une dizaine de régions. Cependant, malgré plus de 20 ans d'existence, ce type d'organisation n'est toujours pas reconnu par le gouvernement, dénonce Jean-Pierre Girard, chercheur associé à la Chaire de coopération Guy-Bernier et chargé de cours à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. « La stratégie de développement des établissements non publics repose uniquement sur l'implantation de cliniques appartenant à des médecins ou à des pharmaciens. Le modèle coopératif passe donc complètement sous le radar », signale-t-il. Résultat : le fait de recruter des médecins et de les conserver ne repose que sur les épaules des coopératives.

1995. Saint-Étienne-des-Grès. C'est dans cette petite municipalité de quelque 4000 habitants que fut fondée la première coopérative de services de santé au Québec, en réponse à la pénurie de médecins. Depuis, cette formule alternative, qui se situe entre le public et le privé à but lucratif, a fait boule de neige.

Les réformes mises en place par Gaétan Barrette, ministre de la Santé du gouvernement Couillard, ont également éloigné les instances des citoyens, en misant sur les mégastuctures. C'est là une orientation que Jean-Pierre Girard comprend mal. « Plusieurs recherches, notamment en Angleterre (...), montrent clairement que l'hypercentralisation mène à un cul-de-sac et qu'il faut amener des stratégies de décentralisation pour permettre aux gens d'avoir leur mot à dire dans l'évaluation, l'organisation et la planification des services de santé. »

Ainsi, pour ce chercheur, le modèle coopératif répond en tous points à ces prérogatives. « Par sa structure, c'est un lieu favorisant le dialogue

entre les usagers et les différents partenaires. Le médecin membre du conseil d'administration peut faire directement part de ses préoccupations au citoyen, et vice versa. Cela permet de construire collectivement l'offre de services et de créer des liens plus riches dans la collectivité. » Les coopératives deviennent donc un carrefour, incluant souvent une offre complémentaire qui répond localement aux besoins (psychothérapie, soins infirmiers, nutrition, etc.).

Un modèle alternatif

Pour J. Benoit Caron, directeur général de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, ces entreprises collectives permettent une meilleure répartition des effectifs médicaux, en plus de

redonner le contrôle aux citoyens. « Les usagers passent ainsi d'un rôle de consommateur à celui d'acteur impliqué dans les décisions, avec un pouvoir d'influence », explique le directeur général de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec.

C'est une condition *sine qua non* en matière de santé globale, ajoute Jean-Pierre Girard. « Les études démontrent que les gens sont en meilleure santé quand ils ont une certaine maîtrise de leur environnement. Donc, si vous êtes en mesure d'influencer l'organisation du système de santé dans le milieu où vous vivez, cela aura un impact sur votre santé personnelle. »

Implanter une coopérative, c'est également une façon de couper l'herbe sous le pied au privé, ajoute J. Benoit Caron. « S'il y a une réponse au besoin exprimé sur le terrain, c'est moins intéressant pour les entreprises privées de s'y installer parce que le marché est occupé », dit-il. Car, si plusieurs comparent les coopératives aux cliniques privées, ce n'est pas tout à fait juste, nuance le DG. En effet, en plus d'être gérées collectivement, les coopératives sont aussi, souvent, des organisations sans but lucratif. « De plus, s'il y a une cotisation à payer, il n'est pas nécessaire d'être membre, ni de déboursier, pour consulter un médecin », précise-t-il. Les membres auront plutôt d'autres bénéfices, par exemple l'accès à un service de prélèvement ou d'une nutritionniste à moindre coût.

Il faut donc permettre aux populations de créer leurs propres outils collectivement. « De plus en plus, nous démontrons que, là où s'installe une coopérative de santé, la vitalité de la localité augmente », indique J. Benoit Caron. En effet, l'accès à de bons services aux citoyens aide à inciter les jeunes familles, les travailleurs et les entrepreneurs à s'y établir. Ce phénomène est d'ailleurs au cœur du scénario du film québécois à succès *La grande séduction* (Jean-François Pouliot, 2003).

À tel point que, en plus de chercher le soutien du ministère de la Santé, le réseau de coops de santé tente maintenant de se faire reconnaître par les municipalités, les MRC et les régions administratives en tant qu'élément clé du dynamisme régional.

Visages multiples

Les coopératives de santé ne sont pas les seules à se développer dans ce domaine. Par exemple, la création de coopératives ambulancières a permis aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail et, surtout, de devenir propriétaires de leur entreprise.

Autre exemple : le service à domicile, dont le réseau, mis sur pied en 1996, compte une centaine de coopératives et d'organismes sans but lucratif, 9400 travailleurs et quelque 100 000 usagers, rappelle J. Benoit Caron. Il propose des services allant de l'entretien ménager à l'aide à prendre un bain ou cuisiner. En effet, tout le monde peut recevoir une subvention variant entre 4 \$ et 14 \$ l'heure, un montant modulé selon les besoins du demandeur (personne âgée, en perte d'autonomie, signalée par le CLSC, etc.).

« En plus d'offrir des conditions de travail convenables à notre personnel, le réseau vise à fournir des services

d'aide à domicile aux personnes en perte d'autonomie, et ce, peu importe leurs capacités financières ou leur âge », précise J. Benoit Caron. Ce service permet une utilisation plus judicieuse des ressources du système de la santé, ajoute-t-il. En effet, grâce à une aide de quelques heures par semaine, plusieurs aînés retardent le moment d'entrer en CHSLD et évitent parfois de se blesser en exécutant certaines activités quotidiennes.

Voilà un exemple parmi d'autres de coopératives qui se développent de façon harmonieuse et en complémentarité avec le système actuel. C'est aussi le cas de Vivacia, qui propose toute une série de services aux patients aux prises avec le cancer. Ou encore de SABSA, première coop d'infirmières praticiennes spécialisées au Québec, qui intervient notamment auprès de personnes porteuses de l'hépatite C.

« Le réseau public ne peut répondre à tous les besoins. Il faut donc chercher de nouvelles solutions, innover et occuper le territoire en dehors du privé », conclut J. Benoit Caron. Voilà autant de cas illustrant à quel point les entreprises collectives se trouvent aux premières loges pour faire face à ces défis. ●



Jean-Pierre Girard, chercheur associé à la Chaire de coopération Guy-Bernier et chargé de cours à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Gracieuseté



J. Benoit Caron, directeur général de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec.

FCSDSQ

19 ans à couvrir la vie coopérative québécoise

ABONNEZ-VOUS !



Réflexions
Débats
Reportages
Idées

ACHETEZ
NOS ANCIENS
NUMÉROS

Info : 514 340-6056
www.mc2m.coop

COOPOINT



QUI DOIT ÊTRE PROPRIÉTAIRE DES STRUCTURES OFFRANT DES SOINS DE SANTÉ ?

Anne-Marie Tremblay

Voilà une question qui n'a rien de simple. Toutefois, les experts s'entendent sur une chose : il faut laisser voix au chapitre aux citoyens en matière de santé.

Selon Jean-Pierre Girard, il n'y a rien de pire que les politiques mur à mur en matière de santé. « Les enjeux ne sont pas les mêmes en région rurale ou urbaine, dans une ville où il y a une forte concentration d'aînés ou de jeunes couples », illustre-t-il.

Si certaines organisations sans but lucratif (OBNL) existent dans le domaine de la santé, le chercheur estime que la coopérative, à cause de sa forme plurielle, constitue la meilleure formule. Il se dit critique par rapport à la structure modulable de ces organismes. « Bien sûr, un OBNL peut être très démocratique, mais ce n'est pas automatique, alors que, pour les coopératives, c'est coulé dans le béton car c'est dans la loi. »

Le fait d'offrir des services sous un modèle sans but lucratif permet également de mettre de l'avant le bien commun avant le profit, ajoute-t-il. « Le modèle coopératif véhicule des valeurs de responsabilité, d'entraide et de solidarité, puisqu'on travaille ensemble pour la communauté, poursuit-il. On n'est pas là pour s'enrichir, mais pour la communauté. » Cette finalité non lucrative est extrêmement intéressante dans le contexte actuel, croit-il.

Chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Guillaume Hébert est d'un autre avis. S'il estime aussi qu'il est primordial d'offrir une voix aux citoyens, il pense qu'il faudrait éviter l'inclusion du privé dans le système de santé actuel. « Contrairement à ce que l'on pense, il y a plus de privé dans le domaine de la santé au Québec et au Canada que dans la moyenne des pays de l'OCDE. » Il n'y a qu'à penser à l'assurance médicaments, cite-t-il.

Ainsi, selon lui, chaque nouvelle incursion du privé dans le système peut s'avérer néfaste. Et ce, même s'il s'agit d'un organisme sans but lucratif, comme une coopérative. S'il se dit favorable au modèle coopératif, il émet un bémol quant aux coopératives œuvrant en santé. « Pour moi, c'est un recul en matière d'accès aux soins. Quand on crée une coopérative, on met en place des moyens pour recruter des médecins. Mais en attirant un médecin, est-ce qu'on prive une autre région, qui a une pénurie plus grave ? »

Ainsi, en matière de répartition des effectifs en santé, il faut donc développer une vision globale de la situation, argue-t-il. « Dans des quartiers comme Montréal-Nord, il est très difficile d'attirer des médecins actuellement. Mais si on dit 'Débrouillez-vous et essayer d'en recruter,' réussiront-ils ? De plus, la force d'attraction ne devrait pas être l'élément déterminant pour décider où concentrer ses efforts. »

Jean-Pierre Girard et Guillaume Hébert citent tous deux les CLSC comme un exemple à suivre en matière de démocratie et de soins communautaires. Ce réseau n'a jamais été déployé à son plein potentiel, mais il semble, aux yeux de ces chercheurs, une bonne solution de rechange aux maux actuels du système. Autre solution : changer le mode de rémunération des médecins pour qu'ils soient salariés plutôt que travailleurs autonomes... Autant de pistes de réflexion pour l'avenir!

QUID COOP TROP DISCRÈTES ET MÉCONNUES

Stéphane Desjardins

Connaissez-vous une coop ? Si vous posez cette question au coin d'une rue, une majorité de gens n'auront pas de réponse. Doit-on s'en inquiéter ?

À l'automne 2014, la Chaire de coopération Guy-Bernier de l'ESG-UQAM, en collaboration avec la chaire de recherche Lyon 3 Coopération (France), publiait les résultats préliminaires d'une étude internationale sur « La conception populaire de la nature coopérative et sa notoriété » (que l'on peut consulter ici : bit.ly/2V8mvUl), dans la foulée du Sommet international des coopératives. Les résultats de l'étude, fruit d'un sondage mené auprès de 4000 personnes (coopérants ou non) dans 10 pays sur 5 continents, laissent songeur (v. tableau).

Marie-Claude Beaudin, coordonnatrice de la Chaire de coopération Guy-Bernier, ne s'inquiète pas outre mesure de tels résultats. « Il y a une contradiction au sein de la population, dit-elle. Un grand nombre de citoyens font affaire avec une coopérative sans s'en rendre compte. » Certains chiffres lui donnent raison : les coopératives compteraient 8,8 millions de membres, dont 1,2 million dans les seules coops financières. Selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le chiffre d'affaires cumulé de toutes les coopératives et mutuelles québécoises atteint 39 milliards de dollars.



Marie-Claude Beaudin,
coordonnatrice de la Chaire
de coopération Guy-Bernier

Emilie Tourneveche, UQAM

Pourquoi le modèle coopératif est-il alors si mal connu ou compris ? « Parce qu'un grand nombre de coopératives et mutuelles ne s'affichent pas nécessairement comme des entreprises collectives, estime Madame Beaudin. Certaines devraient faire un effort supplémentaire, notamment par leurs produits, mais aussi dans leurs publicités, leurs communications en général, même leurs courriels ! »

« Les coops sont souvent des organisations assez discrètes, constate Éric Brat, directeur de l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins, de HEC Montréal. C'est le point de vue de notre institut : elles sont avant tout ancrées dans leurs régions et leurs communautés et au service de leurs membres. Elles priorisent donc les échanges avec ceux-ci, pas vis-à-vis du reste de l'économie ou de la société. »

Des consommateurs avant tout

« Les citoyens pensent avant tout comme des consommateurs, commente Yvan Rose, président de Promutuel. Certains sont davantage portés à avoir l'esprit mutualiste ou coopérateur. C'est la réalité de notre époque. Et ça s'accélère avec les transactions effectuées sur le Web. »

Les coopératives font face à des concurrents privés : « Même si elles font de la publicité, les coopératives funéraires, les Agropur, BMR, Coop fédérée, Promutuel et autres coops ou mutuelles de ce monde sont davantage identifiées aux services qu'elles offrent qu'au fait qu'elles soient des coops ou des mutuelles », constate Jean-Maxime Nadeau, directeur, coops et entreprises d'économie sociale, chez Investissement Québec. Pour lui, les coopératives ont un lien de proximité avec leurs membres. La nécessité de se faire connaître dans les médias passe au second plan. « Une coop de soins de santé ou une autre, membre de Coopsco, représente souvent le seul joueur dans son milieu, reprend-il. Ça devient un lien naturel pour la clientèle ; c'est de l'acquis, et les clients oublient le fait qu'ils sont *de facto* membres d'une coopérative. » →



Yvan Rose, président de Promutuel

Pourtant, les dirigeants de Coopsco le confirment : ce n'est pas parce que vous êtes en situation de quasi-monopole dans votre communauté que vous ne perdez pas des parts de marché. Les dirigeants de coop devraient donc se rappeler qu'il demeure fondamental d'investir dans le marketing.

Monsieur Nadeau reconnaît que, inconsciemment, le public et les décideurs valorisent peut-être le modèle « inc. ». Cette réalité est encore plus présente depuis l'arrivée du néolibéralisme des années 1980. « Ce virage est devenu inquiétant : certaines institutions rataient leurs cibles trimestrielles et congédiaient même si elles étaient profitables, dit-il. On n'a pas les mêmes valeurs dans les coopératives. De nos jours, ça change, car les gens sont de plus en plus critiques face au modèle dominant des inc. Ils voient les riches s'enrichir davantage et plus rapidement que le reste de la population. Le modèle coop est donc une option de plus en plus attrayante. »



Jean-Maxime Nadeau, directeur, coops et entreprises d'économie sociale, chez Investissement Québec

Les Inc. prennent beaucoup de place dans la société. Les jeunes s'y collent souvent lorsqu'ils se lancent en affaires parce qu'il permet d'exploiter une possibilité. « Mais il est possible d'inverser la tendance, reprend-il. J'ai assisté l'an dernier à un congrès sur l'économie sociale en Espagne. Là-bas, c'est le modèle coopératif qui domine la culture économique ! »

Une question de valeurs

« Je trouve fascinant que les jeunes soient aussi ouverts aux modèles mutualiste et coopératif, même s'ils sont totalement attachés à la technologie, reprend Yvan Rose. Car les milléniaux sont axés sur la propriété locale, québécoise. Ils comprennent que, en commençant par le local, un citoyen aide son économie. Pour moi, les valeurs collectivistes propres aux mutuelles et aux coops sont très fortes chez les jeunes. Ils sont naturellement tournés vers l'économie de partage. Mutuelles et coopératives vont en bénéficier, c'est certain. Je vois beaucoup plus de jeunes qu'avant se lancer en affaires en retenant ce modèle. C'est un signe. »

Monsieur Rose reconnaît que coops et mutuelles jouent un rôle très important en région, et qu'elles passent peut-être davantage sous le radar en milieu urbain, où habite la majorité de la population. Mais il ajoute que beaucoup de communautés soutiennent ces modèles d'affaires, car les citoyens y ont leur mot à dire.

« C'est à nous de les expliquer à la population et aux décideurs, déclare Gaston Bédard, PDG du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Certes, nous ne sommes pas souvent dans les chambres de commerce, ou à nous pêter les bretelles sur la place publique. Mais je vois du changement : les médias sont désormais très réceptifs. Coops, mutuelles et entrepreneurs collectifs n'ont jamais eu autant de couverture médiatique. »

Pour Gaston Bédard, mutualistes et coopérants doivent mettre de l'avant des exemples inspirants pour la population. « Si on se limite à décliner des chiffres, comme la part du PIB ou le nombre d'emplois créés,



le message ne passe pas, dit-il. On doit insister sur la différence qu'on peut apporter à l'économie et à la société. On doit mettre en valeur des exemples concrets, basés sur le présent et le futur, qui changent le quotidien des gens.»

Yvan Rose ne considère pas que le modèle coop ou mutualiste est en perte de vitesse, au contraire. «Promutuel compte 670 000 membres au Québec, dit-il. On a 16 sièges sociaux, soit dans chacune des régions. Les gens sont proches des décideurs. Nos membres assistent massivement aux assemblées générales. Ils connaissent le modèle mutualiste. Beaucoup en font la promotion. Nous sommes présents dans les médias. Le nom même de notre organisation, "Promutuel", en dit beaucoup. Ça fait 38 ans que je travaille dans le cadre de ce modèle : je crois en son avenir.»

PAS EN PERTE DE VITESSE, AU CONTRAIRE !

Stéphane Desjardins

Inc. vs coop
ou mutuelle ?
L'entreprise collective
a tout un avenir !

« Nous sommes au cœur d'un débat mondial, commente Claude Béland, l'ex-président du Mouvement Desjardins. Aujourd'hui, l'économie rejoint l'éthique, et l'éthique suggère la démocratie et le partage. Ce sont exactement les valeurs du coopératisme. » C'est pourquoi il estime que le modèle coopératif est loin d'être en perte de vitesse, car il correspond à un besoin au sein d'une part sans cesse grandissante de la population.

Pour Yvan Rose, président de Promutuel, beaucoup de citoyens comprennent que le modèle coopératif ou mutualiste permet de conserver le droit de propriété de l'entreprise entre Québécois. Car la vendre demande l'assentiment des membres. « C'est la plus belle chose qui émerge de ce modèle, dit-il. Regardez Economical, qui veut se démutualiser. Ça fait quatre ans qu'ils essaient. C'est pas mal plus compliqué que de vendre une entreprise cotée en Bourse. »

« Le modèle mutualiste fait partie du paysage depuis 166 ans au Québec, dit-il. Il remonte à une époque où les routes étaient battues par les chevaux et où les assureurs ne voulaient pas faire affaire dans les campagnes. Les gens se sont donc pris en mains et ont créé les mutuelles. Ce modèle d'équité et de partage est plus fort que jamais à l'ère d'Internet. »

Contre des modèles forts

« L'idéologie dominante favorise l'entrepreneuriat privé et les sociétés par actions », ajoute Marc Picard, directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Nous sommes les voisins des « États-Unis, où les Inc. prennent toute la place. » Monsieur Picard n'est guère surpris de voir les entreprises privées privilégiées dans les médias qui, sauf exception, sont elles-mêmes des entreprises privées. « Elles ont leur programme et leur positionnement idéologique », ajoute-t-il.

Contrairement à certains, Monsieur Picard estime que les grands joueurs de la coopération québécoise, notamment Desjardins, en font beaucoup pour promouvoir la coopération. Or, au sein d'une majorité de coops, les ressources en communication sont limitées : « Elles font souvent ce qu'elles peuvent avec les moyens du bord. Mais nous œuvrons dans des réseaux généreux, et les gens sont habitués à travailler ensemble. » →

Les coops, ces grandes méconnues

- 78,2% des gens sont incapables d'identifier une entreprise de type coopératif.
- Ils n'ont pas le sentiment que les coops sont des entreprises distinctes ou différentes des autres.
- Ils adhèrent faiblement aux valeurs des coopératives.
- Ils sont faiblement attirés par la marque « coop ».
- Ils considèrent les coops comme des employeurs moins attirants.
- Ils estiment que l'intérêt des travailleurs et des producteurs va à l'encontre de ceux de la nature d'une coopérative !

Source : Chaire de coopération Guy-Bernier, *La conception populaire de la nature coopérative et sa notoriété*. Automne 2014.

Marc Picard se dit emballé par l'enthousiasme des jeunes générations face à la coopération. « Les jeunes voient avantages et désavantages de chaque formule — inc. ou coop. Et un grand nombre font le saut vers l'économie sociale, car elle colle avant tout à leurs valeurs. »

La popularité du modèle coopératif dépend donc de sa visibilité au sein de la population. « Regardez les produits de Desjardins, d'Agropur ou de la Coop fédérée : ils sont très présents dans les médias, ajoute Jean-Maxime Nadeau, d'Investissement Québec. Est-ce que les gens les identifient au modèle coopératif ? Je ne suis pas si certain... Le changement viendra si les coopératives s'identifient davantage à leur modèle sur la place publique. C'est une question de valoriser la fierté de faire partie d'une coop. »

Monsieur Nadeau insiste aussi sur le fait que le modèle coopératif n'est pas enseigné au cégep et à l'université. « J'ai fini mon bac en 1992 à HEC Montréal : on n'a jamais abordé le modèle pendant mes études, dit-il. Il faut que ça change. Il existe des chaires et des instituts, mais le modèle doit être enseigné dans le cursus principal. D'autant plus que les coops sont plus pérennes que les inc., justement à cause de leur prise en charge collective, parce qu'elles sont axées sur la relation et les besoins de leurs membres. » Exactement des valeurs adoptées par les jeunes générations.

« La gestion démocratique, la redistribution de la richesse et des profits de manière systématique entre les membres d'une coopérative, ainsi que le sentiment d'équité sont des valeurs prisées par les jeunes générations, soutient Philippe Garant, directeur général du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).

Dans bien des cas, de petites entreprises indépendantes, des entrepreneurs ou des travailleurs choisissent le modèle coopératif pour affronter des multinationales actives sur leur territoire. EVA, qui fait face à Uber, en est un bon exemple. La vision de maximiser le profit pour les investisseurs est remplacée par la rentabilité sociale. L'impact pour la société est au cœur de celles et ceux qui choisissent le modèle coopératif. »

Les jeunes : la clé

Pour Philippe Garant, la coopération serait déjà morte si les jeunes ne s'étaient pas approprié ce mode de fonctionnement, car c'est une façon d'entreprendre qui correspond davantage à leurs préoccupations.

« Mountain Equipment Coop démontre que c'est faisable d'atteindre le succès en étant une coopérative, dit-il. Les jeunes le voient. Certes, les entreprises de l'économie sociale demeurent marginales comparativement aux inc., mais de plus en plus de gens s'y intéressent. Les cafés véganes, les microbrasseries et les services tournés vers les jeunes en témoignent : même si on voit peu de jeunes dans les instances habituelles du mouvement coopératif, ils lancent néanmoins de nombreuses coops. Pour moi, c'est le début d'une vague. »

Il ne faut donc pas se fier aux apparences : dans de nombreux secteurs, comme en communication ou dans les technologies, les jeunes fondent des coops, mais elles ne sont pas forcément représentées au sein des grandes organisations traditionnelles de la coopération. « Plus ces nouvelles coops vont croître, plus elles vont se regrouper et se doter d'une voix et d'une capacité d'influence, poursuit Philippe Garant. Les jeunes générations de coopérateurs vivent un peu ce qu'ont connu les précurseurs qui ont lancé les géants de la coopération en agroalimentaire ou en finance, il y a plus d'un siècle. »

Mais est-ce réellement aux Desjardins et autres Coop fédérées de promouvoir le modèle coopératif ? Patrice Gagnon, directeur général de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), en doute. « Ces entreprises sont trop grosses, trop loin des réalités des entreprises en démarrage, dit-il. Si vous voulez convaincre une classe de 5^e secondaire des vertus de la coopération, il vous faut un modèle accessible, comme une coop locale qui compte 10 membres et qui vient témoigner de ses réalités. »



Courtoisie
Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins



Caisse d'économie solidaire Desjardins
Marc Picard, directeur général de la Caisse d'économie solidaire Desjardins



melaniedusseault.com
Philippe Garant, directeur général du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

L'École des sciences de la gestion
(ESG-UQAM)



LE MODÈLE COOPÉRATIF BOUDÉ PAR LES UNIVERSITAIRES ?

Stéphane Desjardins

Les universités, spécialement les écoles de commerce et de gestion, ne sont pas en mode coop. Mais c'est sur le point de changer.

Le modèle coopératif est-il enseigné à l'université ? La recherche universitaire s'y intéresse-t-elle ? Oui, mais à la marge. Et si elle est enseignée, la coopération ne fait toujours pas partie du cursus principal. Actuellement, un étudiant en sciences de la gestion inscrit dans une université québécoise peut effectuer tout son parcours scolaire sans jamais avoir été initié aux concepts et réalités de la coopération.

Pour certains, c'est un véritable scandale, surtout que la coopération et l'économie sociale représentent 10 % du PIB de l'économie québécoise.

Mais les principaux intéressés, les profs qui enseignent et mènent des travaux de recherche en coopération, jurent que ça change. Et que le futur sera ensoleillé pour les coopératives dans le milieu universitaire.

Alors, pourquoi le modèle de la société privée par actions, la inc., occupe-t-il encore pratiquement tout l'espace dans nos écoles de gestion ?

Pas surprenant

« Les autres modèles d'entreprises ne sont pas basés sur des modèles d'affaires similaires aux inc., même si certaines de leurs activités, parfois marchandes, créent de la richesse et des emplois, explique Gaston Bédard, PDG du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Je crois que le milieu n'a pas encore saisi l'ampleur de la valeur économique de ces entreprises. La création de richesse liée aux coopératives est pourtant considérable. Cégeps et universités doivent en tenir compte et mener une réflexion conséquente. »

Les patrons du réseau d'enseignement supérieur sont-ils au fait de la coopération ? Ils cherchent avant tout à recruter des talents, profs et

étudiants, de niveau mondial, répond monsieur Bédard, qui croit que les dirigeants universitaires réfléchissent déjà à l'avenir de leurs institutions – à leur popularité aussi.

« On doit leur démontrer quels seront les besoins de la société de 2030, dit-il. Et ça passe par les modèles d'affaires différents, y compris, évidemment, les coops. On doit donc inventer aujourd'hui les formations de demain. Certes, les notions d'économie sociale et de coopératives sont à la mode chez les jeunes, mais on doit aller plus loin. Les chercheurs doivent y voir des solutions pour le futur de nos sociétés, mais y travailler dès maintenant. »

« Même dans une faculté comme l'École des sciences de la gestion (ESG-UQAM), la coopération occupe une place marginale comparative-ment aux inc., notamment dans le discours, la théorie, la réflexion et le programme d'enseignement, commente Dominic Martin, professeur →



Gaston Bédard, PDG du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

au Département d'organisation et ressources humaines. Le paradigme dominant est celui des inc., et ce n'est pas que culturel. C'est une sorte de culte, un mimétisme institutionnel : on reproduit les formes organisationnelles que l'on connaît. Même si je n'en suis pas convaincu, les travaux dominants en droit et en économie semblent démontrer qu'il y a des avantages aux inc. Peut-être que le type d'actionnariat de ces entreprises permet de créer une impression de contrôle chez les entrepreneurs. »

« On est encore dans le mythe de l'entrepreneur héros, souvent masculin, du *self made man*, ajoute Valérie Michaud, professeure au Département d'organisation et de ressources humaines. On véhicule beaucoup cela, en entrepreneuriat. »

Pour cette dernière, il y a encore beaucoup de travail à faire pour démontrer que l'économie est plurielle, que plusieurs modèles répondent aux besoins de la population en général, autrement que par l'actionnariat. « Bien des gens ne réalisent pas la place de la coopération dans leur propre vie, dit-elle. Même les profs. Quand on leur expose des modèles comme Desjardins, Coopsco, la câblodistribution coopérative, dont ils sont souvent déjà membres, dont ils bénéficient des privilèges, ils se mettent à réfléchir... »

L'École des sciences de la gestion (ESG-UQAM)



Dominic Martin, professeur au Département d'organisation et ressources humaines

la littérature des sociétés publiques par actions. Dans mes discussions avec les spécialistes du domaine, j'ai constaté qu'il y a réellement un cynisme par rapport à n'importe quelle autre forme d'organisation que les inc. Pour moi, c'est clair que, dans le *mainstream*, les coops n'ont pas la cote. Comme en témoignent les travaux de Henry Hansmann et Reinier Kraakman, et leur ouvrage *The End of History of Corporate Law*¹. Leur thèse est claire : la société par actions est la forme ultime ou parfaite d'organisation, ou à tout le moins la plus désirable. »

Pour Dominic Martin, la vente sera ardue auprès de certains milieux universitaires : « Je caricature, mais les coopératives sont souvent perçues comme des clubs de hippies qui ne veulent surtout pas faire de l'argent. Pourtant, l'argument économique contre le modèle coopératif se défend mal, car les coops ont une résilience

Elle souligne que les manuels de gestion classiques reprennent essentiellement des modèles tirés de grandes entreprises privées, souvent étrangères. Ils ne tiennent pas compte de la réalité québécoise, ni celle des PME Inc. ou des coopératives.

Elle ajoute que plusieurs de ses collègues professeurs comprennent mal la base de la coopération, que nombre d'entre eux ne sont pas à l'aise avec les concepts fondamentaux.

Les deux solitudes

Dominic Martin constate que les univers des inc. et des coops sont deux mondes qui ne se côtoient pas tellement : « Chacun fait carrière en s'investissant beaucoup dans son domaine. Les profs et chercheurs qui se consacrent au modèle coopératif doivent démythifier ses avantages, car la coopération n'a pas toujours bonne réputation du côté des inc. En fait, j'ai beaucoup travaillé avec

plus élevée que les inc. Mais ce n'est pas connu et certes pas acquis chez la majorité des chercheurs et penseurs en administration », dit-il.

« Il ne faut pas se leurrer : on ne contaminera pas tout le monde à la cause de la coopération, signale Valérie Michaud. Et la rencontre entre les jeunes générations d'étudiants et le monde de la coopération doit encore se faire dans les écoles de gestion. On ne doit plus se contenter de saupoudrer des exemples dans les cours : il faut développer des programmes précis pour outiller la gestion collective. »

« En ce qui me concerne, il n'y a pas de préjugé favorable envers quelque forme d'organisation que ce soit dans mon entourage, constate Éric Brat, professeur à HEC Montréal et directeur de l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins. Certes, le modèle coopératif est assez peu étudié et documenté sur le plan de la recherche : il n'y a donc pas beaucoup de matière qui nourrit l'enseignement. Et le modèle coopératif n'est pas tellement communiqué sur la place publique. D'autant plus que la presse économique s'intéresse avant tout aux organisations cotées en Bourse. Les coops passent souvent sous le radar. »

Comme avant

« Dans mes recherches, j'ai trouvé des études d'Europe du Nord qui démontraient que, au début du siècle dernier, on parlait du modèle coopératif, on l'expliquait, on lui donnait une



ESG-UQAM

1. *Harvard Law School Discussion Paper*. 2000. n° 280.

2. The disappearance of cooperatives from economics textbooks. *Cambridge Journal of Economics*; avril 2007.

grande place dans les écoles de commerce et de gestion, tant en Europe qu'aux États-Unis, commente Luc Audebrand, professeur agrégé à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur l'enseignement social, qui cite des travaux de Panu Kalmi, de l'Université de Helsinki². Après la Deuxième Guerre mondiale, ça a baissé dramatiquement jusqu'à disparaître. Car le modèle coopératif fut associé à l'idée de collectif, donc de communisme. On le craignait. »

Certaines écoles de gestion montréalaises ont fini par abandonner leurs programmes en coopération (notamment les certificats en gestion), qui étaient offerts jusqu'à la fin des années 1980, alors que l'Université de Sherbrooke consolidait son programme de maîtrise en coopération.

Dans la mouvance néolibérale qui a succédé à la Révolution tranquille, l'idéologie dominante veut que ce soit le capital qui doit gérer, pas les humains. « C'est le contraire avec le modèle coopératif, reprend Luc Audebrand. Mais les professeurs sont frileux, ils ne veulent pas avoir l'air fous en parlant de choses qu'ils ne connaissent pas. On connaît un phénomène de reproduction : les profs en économie et en management proviennent de grandes universités, leurs propres professeurs ne connaissent pas le modèle coopératif. D'année en année, il y a eu un rétrécissement en enseignement et en recherche, au lieu d'une diversité d'opinions. » C'est le grand paradoxe de l'institution qu'est l'université : elle est progressiste et conservatrice à la fois. Mais les universités évoluent, car elles sont influencées par les idées nouvelles, induites notamment par les jeunes générations de professeurs, de chercheurs et d'étudiants. »

PLUS ÇA CHANGE, MOINS C'EST PAREIL !

Stéphane Desjardins

Le vent tourne,
et il vente de
plus en plus fort.
La coopération
prend lentement
sa place dans
le monde
universitaire.
Trop lentement,
selon certains.

« Quand je suis arrivé à Laval, il y a six ans, très peu de collègues ignoraient ce qu'était une coop ou un OBNL, ou même ce que représentait l'économie sociale au sens large, commente Luc Audebrand, professeur agrégé à l'Université Laval. Je perçois désormais une ouverture vers une économie hétérodoxe, et pas juste en administration, mais aussi dans d'autres facultés, comme en foresterie. Mais ce n'est pas égal. En droit, par exemple, lorsqu'on parle de gouvernance, on ne se penche que sur les sociétés cotées en Bourse. Je constate toutefois que les jeunes profs, dans les écoles de gestion, ont de toute évidence développé une sensibilité au modèle coopératif. »

« Nous sommes très optimistes quant à l'adhésion et à la portée future du modèle coopératif, notamment en milieu universitaire, assure Éric Brat, professeur à HEC Montréal. Les jeunes générations sont attirées par les modèles d'organisations qui ont du sens. Les coops incarnent cette attente. Par nos travaux, notamment avec l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins, nous allons répondre à leurs préoccupations. »

On a beaucoup associé la perte de popularité de la coopération à la montée du néolibéralisme, à la fin du siècle dernier. Le vent tourne-t-il ? « À l'Institut, nous sommes à réaliser une recherche sur la génération millénaire, reprend monsieur Brat. Ce qu'on sait, c'est qu'ils sont à la recherche d'un sens dans le cadre de leur parcours professionnel. Les coops sont justement porteuses de ce sens et répondent bien à leurs attentes. Selon nous, elles ont un très bel avenir. »



HEC Montréal

Éric Brat, professeur à HEC Montréal



Emilie Tournevache, UQAM

Valérie Michaud, professeure au Département d'organisation et de ressources humaines

Ainsi, l'Institut a créé l'an dernier un portail des coopératives appelé PortailCoop (portailcoop.hec.ca). Il s'agit de la première bibliothèque numérique au monde à porter sur la coopération. Elle compte déjà 25 000 documents numérisés, depuis de très longues bibliographies jusqu'aux rapports de gestion et aux rapports annuels de coopératives. L'Institut a reçu les archives des trois Sommets des coopératives tenus à Québec. Il entend ainsi faire contrepoids aux SEDAR et EDGAR de ce monde. « Il n'y a pas de lieu de consolidation de l'information économique et financière de la coopération comme on le voit du côté des inc., avec Bloomberg ou SEDAR. L'information n'est pas facile d'accès. Nous allons y remédier. »

Lorsque Luc Audebrand a commencé à enseigner à l'Université Laval, aucun prof ne proposait à ses étudiants des projets d'intervention au sein de coopératives ou d'OBNL. C'est aujourd'hui le cas.

De la curiosité

« Les concours d'études jouent un grand rôle dans les écoles de gestion, affirme Dominic Martin, professeur à l'UQAM. Ils sont très attrayants du point de vue pédagogique. Si la plupart portent sur des inc., le vent tourne. De plus, à la Chaire de coopération Guy-Bernier, nous organisons désormais un concours d'études de cas portant sur des coops. »

« Comme professeurs, il faut arrêter de faire travailler les étudiants sur des études de cas fictifs, ajoute Valérie Michaud, prof à l'UQAM. Il est préférable qu'ils planchent sur des organisations réelles, car elles font

face à un éventail infini de problématiques. On doit solliciter les coops, faire venir leurs représentants en classe, tisser des liens, pour que les étudiants soient sensibilisés à des enjeux précis. » Selon elle, la visite de représentants de coopératives change aussi les mentalités au sein du corps professoral. Les concepts de redistribution des bénéfices en fonction du lien d'usage avec les membres, au lieu du capital, et la notion de démocratie vont faire leur chemin, inévitablement.

« Ça bouge dans les universités, reprend-elle. Les cours et les programmes consacrés à la coopération ou l'économie sociale se multiplient à tous les cycles. Nos institutions évoluent. À l'ESG, on est désormais cinq profs en gestion d'entreprises sociales et collectives, le nombre le plus élevé du réseau universitaire québécois. Une professeure, Marie Bouchard, a été embauchée spécifiquement pour enseigner le modèle coopératif. De nouveaux postes ont été créés. Plusieurs profs d'autres départements s'intéressent à la coopération. Et Michel Séguin, le titulaire de la Chaire Guy-Bernier, est impliqué à plein temps dans cet univers. »

La professeure constate que, quand ses collègues sont exposés à d'autres modèles que les inc., ça les fait réfléchir... « On doit mener constamment un travail institutionnel de sensibilisation, de vulgarisation et de clarification du modèle coopératif, dit-elle. Et ça porte fruit. »

La patience est de mise

Elle reconnaît que c'est un travail d'arrache-pied, car les profs en gestion qui connaissent bien le modèle doivent, par exemple, sensibiliser le nouveau doyen. Mais quand ce dernier est contaminé, il devient porteur du dossier dans l'ensemble de la communauté.

Pour Luc Audebrand, répandre la Bonne Nouvelle est avant tout un travail humain : « Je prends des cafés avec les collègues, je leur offre des collaborations. Chaque session, un nouveau prof embarque. C'est comme ça que l'on contamine une organisation. Il faut donc des leaders qui passent le message, mais sans prosélytisme ou arrogance. On doit avant tout chercher à donner un coup de main. Par exemple, plusieurs profs détestent faire du démarchage auprès des entreprises, alors que, moi, j'ai des cas à leur offrir ! Je choisis des coops qui correspondent à leur caractère : à ceux qui sont moins sociaux, je présente des coops commerciales, aux autres plus sociaux, j'offre des coops plus sociales... »

La Puce
RESSOURCE INFORMATIQUE
Services de formation et du soutien technique

Andrée Lafrenière
Directrice générale
andree.lafreniere@puce.qc.ca
T 514-259-3126 #222 | www.puce.qc.ca
3920, rue de Rouen, Montréal QC H1W 1N5



Université Laval

Luc Audebrand,
professeur à l'Université Laval

Pour monsieur Audebrand, les professeurs sont naturellement ouverts aux autres formes d'organisations lorsqu'il va à leur rencontre et qu'il est en mode « solutions de problèmes ». Il a, par exemple, présenté la Coop FA (voir autre texte page 9) à plusieurs d'entre eux et se réjouit lorsque les représentants de cette coop viennent visiter d'autres professeurs que lui... Il travaille actuellement à une série de capsules vidéo (10 minutes ou moins) traitant d'aspects précis de la formule coopérative, destinées aux cours du tronc commun d'administration (ressources humaines, marketing, comptabilité, management, etc.). Plusieurs professeurs ont même accepté qu'une question de l'examen soit liée à ces capsules, examen subi par 500 à 800 étudiants du premier cycle chaque année.

Il demeure optimiste, mais estime que le changement va s'effectuer sur plusieurs générations. « Mais, déjà, les jeunes profs ont une sensibilité très forte envers les coopératives, dit-il. Ils s'intéressent aussi à l'économie du partage ; ils vont s'attarder à Eva au lieu d'Uber... »

Laval a instauré un plan stratégique pour lequel l'implication sociale et la recherche ne passera plus uniquement par le monde des affaires, rappelle Luc Audebrand, qui mentionne que la Chaire de leadership en enseignement sur l'enseignement social a été créée en 2017 : « Notre mandat est de rapprocher trois écosystèmes qui ne se parlent normalement pas : le monde des affaires, le communautaire et l'économie sociale. Notre conception de l'enseignement est celle de ne plus travailler en silo. »

La recherche

Il existe désormais des réseaux de recherche assez imposants en coopération, et ils sont de plus en plus publiés dans les revues scientifiques, surtout depuis 2012, l'Année internationale des coopératives, souligne Valérie Michaud. « Je me réjouirais que seulement un projet de recherche sur dix porte sur la coopération : ce serait incroyable », dit-elle.

Monsieur Audebrand remarque que certains collègues font désormais des demandes de subvention pour des projets de recherche où l'entrepreneuriat collectif est mis de l'avant. Ce phénomène était inexistant il y a moins de cinq ans. « Le fait que des professeurs s'intéressent à des coops dans leurs travaux de recherche, pour moi, c'est une belle preuve de la notoriété de cette formule, dit-il. Mais les coops doivent passer à l'action et aller au-devant des besoins des universitaires. J'ai une collègue qui s'intéresse au marketing responsable : elle acquiesce immédiatement aux demandes provenant des coops. En un sens, les coopératives doivent faciliter le travail des professeurs et passer leur message. Mes collègues ne sont pas réfractaires à leur réalité, même les néolibéraux ! »

Le professeur constate toutefois que certaines grandes organisations coopératives subventionnent la création de chaires de recherche, mais n'exigent pas en retour que les caractéristiques du modèle coopératif soient enseignées : « Sans donner de nom, je connais une coopérative qui a négocié une chaire sans exiger qu'on donne de la place au modèle coopératif, dit-il. Sans parler de marketing, elle aurait tout de même dû insister sur la transmission aux étudiants des particularités de ce modèle ! Alors qu'on doit l'expliquer sur toutes les tribunes, voilà une occasion manquée. »

Il aimerait que, un jour prochain, les étudiants qui sortent du bac et de la maîtrise possèdent une connaissance minimale des coopératives. « J'y travaille depuis six ans à coups de cafés et de lunchs. Je sais qu'on va y arriver », dit-il.

Entre-temps, il a produit un MOOC sur le management responsable (bit.ly/2tkkzwa). Il y fait état de la biodiversité du monde des affaires (inc. et coops lucratives ou non, sociétés d'État, boursières, etc.) et y consacre un passage notamment sur les coops de travail. Deux entreprises privées ont participé au MOOC, mais aussi trois coops et un OBNL. Le MOOC a atteint plus de 5000 personnes jusqu'à présent. 

HEC Montréal a créé l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins notamment pour faire contrepoids aux SEDAR et EDGAR de ce monde. Notre photo : La Salle des marchés Financière Banque Nationale.



HEC Montréal



Université Laval, pavillon Alphonse-Desjardins

LES ÉTUDIANTS EN RÉCLAMENT !

Stéphane Desjardins

On enseigne peu ou pas le modèle coopératif aux étudiants en gestion. Pourtant, ils sont déjà en mode coop !

« Depuis des années, les professeurs réfléchissent à une économie hétérodoxe, car la demande vient des étudiants », affirme Luc Audebrand, prof à l'Université Laval. Et le modèle coop permet justement de stimuler la pensée complexe chez les étudiants, dans un contexte scolaire³.

Valérie Michaud, professeure à l'UQAM, constate que les jeunes cherchent à donner du sens à leur future profession. Plusieurs sont dans des cours qui n'approchent pas le mode collectif, mais ils veulent tout de même travailler dans de telles organisations.

Le campus de l'Université Laval

« À la base, les étudiants en gestion ont des valeurs entrepreneuriales assez fortes, commente Dominic Martin, professeur à l'UQAM. On doit leur démontrer qu'une organisation de type coopératif n'intéresse pas seulement les gens qui ne veulent pas s'enrichir ou qui ne sont pas capitalistes. »

Pour madame Michaud, la mouvance vers l'entrepreneuriat social est une excellente occasion pour les coops de rappeler leur existence. L'opinion est partagée par Luc Audebrand. Ce dernier constate que les coopératives ne prennent pas assez souvent l'initiative de se faire connaître du milieu universitaire. Spécialement les PME et les très petites coops.

« Les coopératives sont des organisations assez discrètes, constate Éric Brat, professeur à HEC Montréal. Elles sont très ancrées dans leur région et se voient avant tout au service de leurs membres. Elles priorisent les échanges avec ceux-ci avant de communiquer avec le reste de l'économie, les médias, les institutions d'enseignement... »



Des étudiants dans la salle des marchés Carmand-Normand et Jean-Turmel, pavillon Palasis-Prince, de l'Université Laval



3. Audebrand Luc K, Camus A, Michaud V. A Mosquito in the Classroom : Using the Cooperative Business Model to Foster Paradoxical Thinking in Management Education. *Journal of Management Education* 2017 ; vol. 41.

SONDAGE EXCLUSIF : LES COOPS, MÉCONNUES DES CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Début février, la revue *Coopoint* organisait un sondage auprès des conseillers québécois en développement économique. La méconnaissance du modèle coopératif est alors clairement ressortie.

Stéphane Desjardins

Du 30 janvier au 12 février, *Coopoint* a donc effectué un sondage par Internet en collaboration avec l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ).

De ses 638 membres, 49 ont répondu (taux de réponse : 7,68 %) à huit questions portant sur leurs connaissances du modèle coopératif, ses avantages et inconvénients, et sur les difficultés particulières du modèle, ainsi que sur les enjeux de financement des coops. On leur demandait également de nommer cinq entreprises coopératives et de révéler à quelle fréquence ils recevaient des demandes d'aide financière de coops ou recommandaient le modèle coopératif.

Les réponses ont été compilées par l'équipe de la Chaire de coopération Guy-Bernier de l'ESG-UQAM. À noter : une majorité de répondants sont installés en région, et de sexe masculin ; 17 d'entre eux occupent un poste de direction. « Ces résultats ne sont pas satisfaisants du point de vue méthodologique, mais juste assez pour susciter une discussion », commente Marie-Claude Beaudin, coordonnatrice de la Chaire de coopération Guy-Bernier, qui a travaillé à l'élaboration des questions.

À la question « Pouvez-vous nommer cinq entreprises coopératives ? », une écrasante majorité (36) a répondu correctement. Par contre, les géants de l'économie reviennent souvent : Desjardins (34 mentions), Coop fédérée (12), Agropur (11)... Mais aussi une coop « étrangère », Mountain Equipment Coop (4 mentions). Par contre, s'est ajoutée toute une série de petites coopératives régionales ou locales, qui font partie du paysage immédiat des répondants.

Fait à noter : 30 répondants se disent assez ou très au courant des caractéristiques des entreprises coopératives. Cette majorité surprend la professeure Beaudin.

Peu sollicités

D'autre part, la grande majorité (32 répondants) dit ne recevoir que très rarement des demandes d'entrepreneurs coopérants : « Ça vient confirmer ce à quoi, intuitivement, je m'attendais », ajoute-t-elle.

« La fréquence de demandes d'aide provenant de coopératives est très peu élevée, ce qui explique peut-être la méconnaissance généralisée de ce concept chez nos membres, commente Patrice Gagnon, directeur général de l'APDEQ. Moins les gens fréquentent des coops, moins ils les connaissent. De plus, dans notre réseau, nos formations et nos congrès ne sont jamais articulés autour de

→



Emilie Tournevalche, UQAM

Marie-Claude Beaudin, coordonnatrice de la Chaire de coopération Guy-Bernier

cette forme d'entrepreneuriat. Les gens se disent que le Chantier de l'économie sociale s'en occupe, alors c'est couvert. De fait, ils sont mieux outillés que nous. D'autant plus que le développement économique, c'est très large, et que la coopération y occupe une place restreinte. »

Patrice Gagnon croit que de nombreux entrepreneurs et coopérateurs frappent avant tout aux portes des organisations associées au réseau coopératif, comme les bureaux régionaux de la Coopérative de développement régional du Québec. Et que les coops sont souvent actives dans le secteur tertiaire, un domaine où les membres de l'APDEQ sont moins engagés. « Une infime partie des projets que nos membres pilotent sont en mode coop ; c'est clair : il faut que cette formule soit mieux connue des intervenants », dit-il.

Il ajoute toutefois que ça fait 31 ans qu'il évolue dans le développement économique, « et ça fait 31 ans qu'on dit que le modèle coop est méconnu et mérite d'être davantage connu... »

Le modèle coopératif, s'il demeure marginal au sein des cercles conventionnels du développement économique, gagnerait donc à être connu. Voilà qui va demander, on s'en doute, un travail de longue haleine en matière de sensibilisation. « Cette problématique me ramène 30 ans en arrière, ajoute monsieur Gagnon. Au début des années 1990, l'entrepreneuriat



Gracieuseté

Patrice Gagnon, directeur général de l'APDEQ.

était au même point que les coopératives, aujourd'hui : on tentait d'inculquer les valeurs entrepreneuriales au sein de la population, surtout chez les jeunes. On en a parlé sur toutes les tribunes, et c'est finalement passé dans les mœurs. » Il croit que le modèle coopératif va connaître un cheminement semblable.

Les coopérateurs devraient parler, parler et parler encore de leur modèle, insiste-t-il. À force de taper sur le clou, il s'imposera progressivement comme mode entrepreneurial potentiel pour entrepreneurs et repreneurs d'entreprises.

Du pain sur la planche

Le fait que les conseillers en développement économique méconnaissent la coopération ne surprend guère Nada Elkouzi, directrice régionale du bureau Montréal-Laval à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ). « Ils ne connaissent que les gros noms, les coops qui font de la pub dans les médias, dit-elle. C'est grave. Je peux comprendre pour le grand public, mais pas pour des responsables du développement économique, qui devraient être les premiers informés... »

Madame Elkouzi retient que les conseillers qui œuvrent dans des organismes qui s'occupent également d'économie sociale, comme PME MTL, connaissent davantage les coopératives. Mais un conseiller en développement économique devrait,



CDRQ

Nada Elkouzi, directrice régionale du bureau Montréal-Laval à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)

à tout le moins, connaître la plupart des coops de sa région ! « La majorité des coopératives sont toutefois très petites et, malgré que certaines connaissent un beau rayonnement, pour la majorité, les possibilités d'interaction avec les autorités sont limitées, dit-elle. Le modèle coopératif demeure marginal, et les conseillers sont encore trop cantonnés autour de la formule inc. »

Les responsables du développement économique considèrent encore trop souvent les coopératives comme des entreprises communautaires, poursuit-elle. Même si une bonne part est à but lucratif ou a un caractère marchand. « Et puis, du côté de l'économie sociale, on les considère souvent comme trop commerciales ! témoigne-t-elle. Car elles génèrent des trop-perçus et versent des ristournes. »

Nada Elkouzi se désole de constater que, souvent, même les coopératives de travailleurs actionnaires sont méconnues, alors que ce modèle se prête bien à la reprise d'entreprises. Car il s'en crée rarement. Pourtant, le modèle est désormais bien connu des responsables du Centre de transfert d'entreprise du Québec, soutient Patrice Gagnon. « Par exemple, dans une dynamique de dévitalisation, la coopération doit prendre sa place comme modèle pertinent pour sauver les entreprises ou activités économiques qui n'ont pas de repreneur », dit-il.

Comptables, avocats, notaires, conseillers en gestion de ressources humaines et conseillers en développement économique connaissent peu le modèle coopératif : c'est notamment au gouvernement de combler le vide et de les sensibiliser (ou les former) à ce modèle, soutient Nada Elkouzi. Des efforts pourraient être faits du côté des conseillers en développement économique, dont les organismes sont subventionnés par l'État et les municipalités.

« Ce travail ne doit pas seulement relever des spécialistes en économie sociale et des coopératives régionales de développement, dit-elle. Les membres de la CDRQ l'effectuent sans relâche, mais on doit sans cesse se battre contre des mythes tenaces : que les coops, c'est du communautaire, qu'il n'y a que des patrons, que les coops ne font pas de profits, que tout le monde fait le même salaire... Ces perceptions sont absurdes, mais elles persistent. »

BERTHE CHAURÈS-LOUARD (1889-1968)

AUDACE ET DÉVOUEMENT AU SERVICE DE LA COOPÉRATION



Pierre Poulin, historien

Coopoint entame une chronique sur les pionniers de la coopération, réalisée en collaboration avec la revue d'histoire du Québec *Cap-aux-Diamants*.

On ne l'a pas oubliée, mais le temps fait son œuvre, et peu de personnes connaissent aujourd'hui le nom et les réalisations de Berthe Chaurès-Louard.

Seule femme signataire du *Manifeste de la coopération* publié par le Conseil supérieur de la coopération en 1940, elle fut l'une des figures de proue du mouvement coopératif québécois, des années 1930 aux années 1960. Avec Victor Barbeau, professeur à l'École des hautes études commerciales, elle fonde La Familiale, prend part à la mise sur pied de l'Alliance des coopératives de consommation (ancêtre de la Fédération des magasins Co-op) et donne une impulsion décisive à ce secteur coopératif. Elle s'intéresse ensuite à la coopération dans le domaine de l'habitation.

Née en Belgique en 1889, Berthe Chaurès immigré au Québec au début des années 1920 avec son mari, Édouard Louard. Elle s'établit à Montréal, rue Sainte-Catherine, et s'adonne à des travaux de couture. Le couple Louard devient ensuite propriétaire d'un poulailler à Ahuntsic.

En 1937, après avoir entendu Victor Barbeau dans une conférence portant sur les graves problèmes économiques et sociaux de cette époque de crise, elle lui propose de fonder une coopérative de consommation. C'est ainsi que naît La Familiale.

Pendant plusieurs années, elle en assume la gérance sans salaire. Elle veille de près à l'éducation coopérative, anime des cercles d'étude, crée une Guilde des coopératrices, prend en charge le secrétariat du journal *Le Coopérateur*, tient des rencontres d'information. Constamment en action, elle organise autour de La Familiale un fonds de prévoyance, des services de loisirs, une bibliothèque, un camp de vacances et des expositions. Elle s'occupe en outre de la fondation d'une caisse populaire. Dans les années 1950 et 1960, elle consacre beaucoup d'énergie à la réalisation d'un projet coopératif

d'habitation. Après d'incessantes démarches, elle obtient de la Ville de Montréal une partie des terrains du domaine Saint-Sulpice, où elle voit à l'implantation d'un développement domiciliaire accessible aux familles modestes.

Tenace

Berthe Louard a dû surmonter de nombreux obstacles – dont celui d'être une femme à une époque où la femme mariée avait le même statut juridique qu'un enfant mineur et ne pouvait contracter quoi que ce soit sans la signature de son mari. Elle travailla souvent dans l'illégalité, notamment à titre de gérante et de secrétaire-trésorière de La Familiale.

→

EN SAVOIR PLUS

Archambault-Malouin D et coll. *Une belle histoire qui se poursuit... D'Alexandre Bretonvilliers à Berthe Chaurès-Louard*. Caisse populaire Desjardins Domaine Saint-Sulpice ; mai 2002. 8 p.

Forget N, Malo MC, Harel Giasson F. *Hommage à Berthe Chaurès-Louard, 1889-1968*. La Guilde familiale du Domaine Saint-Sulpice ; 1982.


La solution de Berthe Louard : l'idéal coopératif, 1937-1968. *Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et des travailleuses du Québec* automne 1997 ; 23, 2 : p. 5-20.

Dotée d'une force de caractère peu commune, elle a été plus d'une fois critiquée par des collaborateurs qui la jugeaient intransigeante, ce qui lui a occasionné des difficultés de parcours. Mais elle pouvait néanmoins compter sur des appuis indéfectibles de la part de personnalités influentes, dont Victor Barbeau et François-Albert Angers, professeurs d'économie à l'Université de Montréal, qui admiraient ses réalisations et voyaient en elle « l'incarnation vivante de la coopération ».

Une icône

Berthe Louard décède le 7 février 1968. L'année suivante, la Fédération des magasins Co-op se lance dans l'implantation de supermarchés modernes pour soutenir la concurrence : c'est la naissance des Cooprix. Le premier d'entre eux voit le jour dans le domaine Saint-Sulpice, à l'emplacement même de La Familiale.

Dans les années 1980, la faillite de la Fédération des magasins Co-op fera connaître des heures sombres aux coopératives de consommation, avant qu'elles reprennent leur élan dans les années 1990, sous la bannière d'une nouvelle fédération.

Berthe Louard a reçu plusieurs hommages et distinctions, dont un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal en 1947 et l'Ordre du mérite coopératif, accordé par le Conseil supérieur de la coopération en 1949. En 2014, elle a été honorée par la Ville de Montréal dans le cadre du programme de reconnaissance *Les Bâtisseuses de la Cité*, qui rend hommage à des Montréalaises ayant offert une contribution remarquable au développement de leur ville. 

Société d'histoire du Domaine-de-Saint-Sulpice, Fonds Guilde Familiale, collection Anita Dallaire

Depuis 1985, la revue d'histoire du Québec Cap-aux-Diamants explore le passé des Québécois et livre des textes passionnants à ses lecteurs, quatre fois par année !

Abonnez-vous (35 \$ / an) et obtenez gratuitement le numéro d'automne 2018 consacré à l'histoire des coopératives et des mutuelles au Québec.

Information : 418 656-5040.



À LOUER

- Salles de réunion, d'événement et de formation
- Connexions Internet et WI-FI
- Configurations sur mesure
- Capacités de 10, 15, 25, 32, 60, 90, 120 ou 180 personnes



Information :

514 340-6056
info@mc2m.coop

mc2m

**Maison de la coopération
 du Montréal métropolitain**

7000, avenue du Parc, bureau 303
 Montréal (Québec) H3N 1X1

ÊTRE À BUT LUCRATIF OU NON LUCRATIF ? VOILÀ LA QUESTION !

Stéphane Desjardins

Une coopérative doit-elle
obligatoirement être à
caractère lucratif ?
Un OBNL est-il, par
nature, dépourvu
d'activités marchandes ?
Le débat fait rage.

Certains croient que la coopération québécoise traverse une crise identitaire. Les coopératives sont, certes, des entreprises collectivistes, et l'article 128 (chapitre XVIII) de la Loi sur les coopératives est explicite : « L'activité d'une coopérative avec ses membres ne constitue pas un moyen de profit. » C'est pourquoi on parle d'économie sociale.

Alors, on fait quoi quand on réalise des excédents ? À quoi servent les trop-perçus ? Doit-on choisir un statut à but lucratif ou non ? Si la réalité de coopératives ayant des activités marchandes, parfois très développées, est bien implantée, celle d'OBNL ayant de telles activités est un phénomène relativement nouveau dans le paysage québécois. Et il dérange du côté des coops, qui jalourent parfois les avantages fiscaux dont bénéficient les OBNL. Surtout que ces avantages sont souvent refusés aux coopératives. De plus, les OBNL ont accès à la manne subventionnaire. Pas les coops. Même celles qui se sont donné un statut sans but

lucratif ne peuvent bénéficier des avantages accordés aux OBNL...

Il en résulte une confusion des genres. Au point que certains entrepreneurs lancent des coopératives sans but lucratif, ou de solidarité, pour pouvoir jouer sur les deux tableaux. En fin de compte, certaines coops se débattent parfois dans un dédale bureaucratique et juridique pour faire valoir leurs prérogatives. Souvent sans succès.

Pas de loi

« On n'a jamais pris le temps de faire une loi sur les OBNL, explique Gaston Bédard, PDG du Conseil québécois

de la coopération et de la mutualité (CQCM). Pourtant, ce sont des structures vieilles comme le monde. Si elles encadrent généralement des activités de charité ou communautaires, plusieurs ont des activités marchandes. » Monsieur Bédard fait la distinction entre des parents qui créent un OBNL pour aménager un parc pour enfants afin de récolter des subventions, et un autre groupe de personnes qui gèrent un bâtiment ou exploitent un magasin. « La distinction est pourtant claire : un OBNL récolte dons et subventions, car il ne redistribue pas ses profits, alors qu'une coopérative à but lucratif redistribue les surplus à ses membres, dit-il. Or, de nombreux OBNL ayant des activités marchandes redistribuent également leurs surplus à leurs membres ! » →

Avec le temps, le gouvernement s'est emmêlé dans ses programmes de soutien. Les fonctionnaires ne cernent souvent pas la différence entre coop et OBNL, soutient Gaston Bédard. « On a fini par dénaturer les coopératives en les transformant en organismes sans but lucratif, dit-il. Dans ma tête, une coop, c'est lucratif, même si elle travaille pour sa communauté et ses membres. »

Monsieur Bédard aimerait que le gouvernement encadre davantage les OBNL par une loi qui préciserait les règles concernant les activités marchandes. Il reconnaît que la loi de 2013 sur l'économie sociale a fait un bout de chemin, mais les fonctionnaires ne réussissent toujours pas à démêler ce qui est marchand et ce qui ne l'est pas. Conséquence : certaines coops ne peuvent tenir des activités de financement social, alors que les OBNL le peuvent. Selon lui, il subsiste ici une certaine forme d'iniquité.

Certains estiment que cette confusion fait amplement l'affaire des OBNL, qui jouent sur les deux tableaux : obtenir des subventions et mener des activités marchandes. Ils espèrent que Québec définira clairement ce qui est réellement communautaire, pour ensuite déterminer les limites de ce que peuvent faire les OBNL en matière d'activités marchandes.

Question d'éthique

Le débat sur le caractère lucratif ou non est typique de notre époque, soutient Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins. « Pour moi, l'éthique doit être au cœur de tout ce que nous faisons, dit-il. Si une coop est solvable et rentable, que fait-on des surplus ? J'aimerais rappeler que le but ultime derrière la création d'une coopérative, c'est de viser l'établissement d'une société où chacun vit dignement. »



Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins



Nada Elkouzi, directrice régionale du bureau Montréal-Laval à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)

Claude Béland soutient qu'une coopérative est un modèle qui permet d'appuyer une opération sur le plan financier, qui bénéficiera ultimement à ses membres. Un OBNL, par contre, n'est censé enrichir personne. « Pour moi, un OBNL qui a des activités marchandes, ce n'est pas un modèle que l'on devrait encourager. L'argent doit demeurer un moyen, pas un but », ajoute-t-il.

Sauf quelques modifications cosmétiques, la dernière grande refonte de la Loi sur les coopératives remonte à 2005, rappelle Nada Elkouzi, directrice régionale du bureau Montréal-Laval à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ). Il faut donc l'adapter à la réalité actuelle. « Or, la loi ne reconnaît aucun statut fiscal particulier aux coopératives, dit-elle. Le ministère du Revenu du Québec les reconnaît donc comme des entreprises "à but lucratif", car elles peuvent ristourner des trop-perçus ou des excédents, ou verser des intérêts sur leurs parts privilégiées. Elles sont donc assujetties aux mêmes règles fiscales que les sociétés privées par actions. Elles paient même des impôts sur les excédents qui ne sont pas versés aux membres. Pourtant, une coop ne vise pas la maximisation du rendement sur le capital. Sa raison d'être, c'est de fournir des services à ses membres, même si elle se doit d'être rentable pour assurer sa pérennité et sa mission. »

Par contre, certaines coops se dotent d'un statut fiscal sans but lucratif : elles s'interdisent, dans leurs statuts, de verser à leurs membres des ristournes ou de l'intérêt sur les parts. Elles sont alors fiscalement assimilables à un OBNL et peuvent être exemptées de voir leurs excédents être imposés. Mais ce statut fiscal n'est pas accordé automatiquement : chaque coop sans but lucratif doit prouver son statut auprès du fisc, année après année.

Hybridation des structures

Pourquoi certaines coops choisissent-elles cette voie ? Parce qu'elles sont souvent actives dans des domaines où elles n'ont pratiquement pas le choix : habitation, aide à domicile, arts et culture. Dans ces domaines, une part importante du financement vient de subventions, qui ne sont accordées qu'à des OBNL. L'État ne désire surtout pas subventionner des organismes qui, en fin de compte, enrichissent leurs membres avec des deniers publics.

« On voit de plus en plus d'entreprises à caractère lucratif qui se disent à responsabilité sociale, alors que nombre d'OBNL ont désormais des activités marchandes, observe Nada Elkouzi. C'est notre époque, marquée par l'hybridation des structures. »

OBNL ou COOP ?





COURTOISIE

Danielle Larose, avocate très engagée dans le monde coopératif



PROMUTUEL

Yvan Rose, président de Promutuel

Celle-ci craint que, avec le temps, on vide la substance de ce qui caractérise une coopérative : récompenser les membres qui font le plus de transactions avec leur coop. En fait, les excédents ne devraient-ils pas être versés de manière proportionnelle aux transactions de chaque membre, plutôt que sur la base de l'investissement ? Un soutien étatique important vient-il fausser ce principe fondamental de la coopération ?

« Pour moi, une coopérative ne devrait jamais être à but lucratif, reprend madame Elkouzi. Si elle dégage un excédent, elle en redonne une partie à ses membres, en proportion de ce qu'ils ont payé individuellement pour obtenir le service. Dans les coopératives de travailleurs, la ristourne devient une sorte d'ajustement des salaires. Dans une caisse populaire, elle est accordée en fonction des prêts, marges et hypothèques souscrites par chaque membre. La ristourne n'est pas un profit pur, comme dans les sociétés par actions, mais un ajustement du prix du service offert par la coopérative. »

Une coopérative sans but lucratif est-elle donc un OBNL ? La réponse, c'est non, parce que c'est... une coopérative, explique Danielle Larose, avocate très engagée dans le monde coopératif. Or, la jurisprudence récente fait en sorte qu'une coopérative peut être assimilée à une personne morale sans but lucratif pour obtenir une exemption de taxe municipale, un permis gouvernemental, un financement étatique – notamment municipal – ou bénéficier de mesures fiscales sur le revenu.

La jurisprudence

Pour Revenu Québec, la jurisprudence établit le statut lucratif ou non. « Pour accorder le statut sans but lucratif, le premier critère du fisc est assez clair : si vous ne versez pas de ristourne ou d'intérêt aux membres, vous êtes un OBNL », dit-elle.

Mais elle reconnaît qu'il y a certaines « distorsions » dans l'application de cette jurisprudence. Une radio communautaire qui est un OBNL pourra, par exemple, organiser un bingo pour financer ses activités. La même radio, qui est une coop, ne pourra pas obtenir le permis.

Selon l'avocate, les coopératives enregistrées en vertu de la loi fédérale peuvent incontestablement bénéficier d'un statut lucratif ou non, contrairement à celles qui le sont en vertu de la loi québécoise.

« De notre point de vue, on n'a pas le choix de réaliser des surplus pour assurer notre pérennité, explique Yvan Rose, président de Promutuel. Nous devons avoir des réserves suffisantes pour nous conformer aux lois qui régissent notre industrie. Mais, contrairement aux inc., nous n'avons pas l'obligation de récompenser nos actionnaires : nous redonnons à la société. »

Faire de l'argent

Pour Yvan Rose, coopératives et mutuelles doivent réaliser des surplus pour se développer adéquatement et redonner à la communauté qui les a vues naître. « Si on roule à perte, on va fermer. C'est aussi simple que ça », dit-il.

Monsieur Rose fait toutefois une distinction selon la nature du service. Il considère moins important qu'une coopérative de services à domicile réalise des surplus, du moment que la qualité élevée du service est assu-

rée, par exemple. « Promutuel doit par contre gérer au meilleur coût et offrir le meilleur prix possible, tout en assurant son avenir pour redonner à la communauté. Soutenir des événements régionaux, des festivals, des causes sociales, scolaires, c'est dans notre ADN. L'appartenance d'un actionnaire à une inc. est essentiellement financière. Celle d'un membre d'une coop ou d'une mutuelle est sociale. On est dans l'humain. Cela n'exclut nullement la saine gestion. »



Nombre de coopératives non financières actives

Regroupements	21
Consommateurs	1554
Producteurs	269
Travailleurs	225
Travailleurs actionnaires	42
Solidarité	589
Total	2700

Source : Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec 2017



LUCRATIF OU NON LUCRATIF ? UNE QUESTION DE PERCEPTION

Stéphane Desjardins

Le débat
« lucratif/sans but lucratif »
est-il un faux débat ?

Le fait qu'une coopérative puisse être à but lucratif offre une perception plus forte d'entrepreneuriat, alors que la coopérative à but non lucratif joue sur les deux tableaux – social et entrepreneurial, croit Philippe Garant, directeur général du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).

« Le choix de fonder une coopérative de solidarité ou un OBNL n'est pas très clair au moment de se lancer en affaires, dit-il. Ça s'équivaut souvent, dans la tête des entrepreneurs. S'ils choisissent le modèle coop, c'est qu'ils se sentent davantage parties prenantes de la prise de décision. Avec un OBNL, vous êtes membre, mais la relation d'usage n'est pas aussi étroite qu'avec une coop. Par contre, la coop de solidarité permet d'instaurer un service aux membres sans chercher à maximiser les profits. La ristourne n'y change rien : ce n'est pas à ce niveau que se joue la décision de fonder une coop. »

Le concept de coopérative de solidarité a été lancé il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, c'est la forme juridique la plus prisée chez les promoteurs de nouvelles coops.

La croissance des coopératives de solidarité ne surprend guère Philippe Garant. « Les gens qui adhèrent désormais au mouvement coopératif ont une vision davantage axée sur la solidarité, dit-il. Les coops de solidarité répondent à des enjeux de société. Je pense aux coops d'ingénieurs, aux espaces de *coworking* ou aux services numériques comme EVA, des secteurs dans lesquels on ne lançait aucune coop par le passé. Dans un contexte d'économie collaborative, la coopération prend le dessus. La nouvelle génération aime les principes de gestion démocratique, de redistribution de bénéfices et de richesse systématique entre les membres, le sentiment d'équité. L'impact sur la société se trouve au cœur de la décision de fonder une coopérative. »

La plupart des demandes d'appui soumises au RISQ (environ 65 % en 2017) sont celles qui viennent de coops de solidarité. En 20 ans d'existence du RISQ, elles représentent 51 % des dossiers. « Elles sont suivies par les coops de travailleurs et de producteurs, ajoute monsieur Garant. Les demandes de coops de consommateurs sont inexistantes. Même chez les coops de travailleurs, un grand nombre choisissent la coop de solidarité, question d'impliquer davantage de partenaires ou la population elle-même. Mais elles demeurent, dans les faits, des coops de travailleurs. »

Fait à signaler : le ministère de l'Économie et de l'Innovation n'a pas pu nous fournir de statistique précise sur le nombre de coopératives à but lucratif et à but non lucratif.

Pas le choix

Dans des domaines comme la culture, la gestion des matières résiduelles ou ceux où la relation avec l'État (notamment les municipalités) est importante, les coopératives ne sont généralement pas admissibles aux ententes de gré à gré ou aux

subventions. Le choix d'une coop de solidarité s'impose lorsqu'une population veut répondre à une problématique d'accès à des produits ou services non offerts sur son territoire.

« Le modèle sans but lucratif permet à des organisations, qui ne sont pas habituées à collaborer, de travailler pour le bien commun, soutient monsieur Garant. Car chaque membre devient partie prenante des décisions sans en retirer un bénéfice indu. »

Le choix d'être lucratif ou non, ou d'opter pour un OBNL, revient à une question de valeurs, mais aussi de besoins chez ceux qui portent le projet, soutient Jean-Maxime Nadeau, directeur, coopératives et entreprises d'économie sociale, chez Investissement Québec (IQ). Depuis qu'il y travaille, ce dernier a vu passer davantage de dossiers provenant d'OBNL que de coops. Dans les sept années qui se sont terminées au 31 mars 2018, IQ a traité 501 interventions auprès d'OBNL, contre 240 chez des coops.



melanieduseault.com

Philippe Garant



Investissement Québec

Jean-Maxime Nadeau



Caisse d'économie solidaire Desjardins

Marc Picard

« Mais ce qui est paradoxal, c'est que le montant total est égal entre les deux types d'organismes, dit-il. On parle d'environ 150 M\$ pour les coops et 159 M\$ pour les OBNL. Dans les faits, les projets provenant des coopératives sont plus imposants que ceux des OBNL. Les dossiers des coopératives totalisaient 1,8 milliard de dollars chez IQ, contre 844 M\$ pour les OBNL. Dans notre réseau régional, 7,1 % des interventions totales représentent l'économie sociale (alors que celle-ci correspond à environ 10 % du PIB du Québec). Mais nous ne faisons pas de financement en habitation, épargne ou crédit. »

Monsieur Nadeau souligne que les demandes des coops proviennent surtout des régions, alors que celles des OBNL sont davantage urbaines.

Complémentaires

La Caisse d'économie sociale Desjardins a piloté 923 dossiers de financement de coopératives, contre 1605 dossiers d'OBNL l'an dernier, soit 45 % pour les coops et 53 % pour les OBNL. La Caisse finance des OBNL aux activités marchandes, comme le Groupe TAQ, Renaissance, Développement Angus, Bâtir son quartier et La Chapelle.

« On considère que les coopératives et les OBNL sont deux piliers importants dans le monde de l'économie sociale, estime Marc Picard, directeur général. Nous ne sommes pas favorables à cette guerre de clochers entre les deux formes d'entreprises. Ce qui compte, c'est l'objectif social. Les OBNL et les coops répondent à des besoins que ne comblent pas les inc., qui sont centrées sur les profits. Pour nous, ce qui compte, c'est de susciter une mobilisation et une collaboration entre coops et OBNL. »

Marc Picard ne perçoit aucune iniquité entre les deux formules. « J'ai présidé une table d'initiative sectorielle encadrée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation qui visait à regrouper les deux réseaux pour travailler à construire une société plus juste et inclusive, dit-il. Je ne vois pas en quoi ça nous avance de se quereller sur un modèle juridique ou fiscal. Je constate qu'il y a beaucoup de méconnaissances entre les deux réseaux, sur le terrain. Pourtant, chacun fonctionne très bien et défend de très belles réalisations. »

« De juste cesser de se chicaner entre coops et OBNL, ça nous permettrait d'avoir davantage d'impact dans la société, poursuit-il. Les chiffres qui circulent font état d'une part de 10 % du PIB québécois dévolue à l'économie sociale. C'est peut-être beaucoup, mais pour moi, ce n'est pas assez. On n'a pas encore pris toute la place qui nous revient dans la société. » →

Activités annuelles 2019

Participez à propulser
le mouvement vers l'avenir !

10-11 AVRIL

DOUBLETREE BY HILTON
MONTRÉAL
COMPLEXE DESJARDINS

CQCM.COOP/AGA



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**

Lucratif ou non ?

Qu'est-ce qui différencie les deux formes des coopératives du point de vue fiscal ? 

But lucratif	Sans but lucratif
Toute prise de décision des membres d'une coopérative doit se faire dans le cadre de son objet, tel qu'inscrit à sa constitution (exemple : offrir des biens à ses membres pour qu'ils puissent exercer leur métier ou fournir du travail à ses membres dans un domaine précis).	Idem
La coopérative doit être rentable financièrement et générer des excédents pour pouvoir offrir des biens et développer des services à ses membres, mais son but premier est d'offrir des biens et services à ses membres.	Idem
Les membres peuvent recevoir en fin d'année une ristourne votée par l'assemblée générale, calculée sur l'utilisation des services offerts par la coopérative et non sur le montant du capital investi.	La coopérative ne doit pas émettre de ristournes à ses membres.
La coopérative peut verser des intérêts sur ses parts privilégiées, par voie de règlement.	La coopérative ne doit pas verser d'intérêts sur ses parts privilégiées.
Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale selon le règlement de régie interne. Ils peuvent changer en principe tous les ans. Un administrateur peut se faire révoquer de son poste en tout temps par l'assemblée générale.	Idem
Les excédents de la coopérative sont affectés à la réserve et/ou distribués sous forme de ristournes selon une décision de l'assemblée générale annuelle après la production des états financiers de l'exercice financier.	Les excédents de la coopérative sont affectés à la réserve selon une décision de l'assemblée générale annuelle après la production des états financiers de l'exercice financier.
La réserve générale est impartageable alors que la réserve de valorisation peut l'être.	Idem. La réserve de valorisation n'existe pas.
Une coopérative paie de l'impôt sur ses excédents après attribution de ristournes.	Une coopérative ayant un statut fiscal non lucratif est exemptée de l'impôt sur le revenu et ne paie pas d'impôt sur ses excédents.

Source : CDRQ

Peu importe le statut...

- Le conseil d'administration adopte les états financiers de la coopérative, vérifiés par un vérificateur comptable.
- Les administrateurs n'ont droit à aucune rémunération selon la Loi sur les coopératives. Ils peuvent avoir droit à des allocations de présence si l'assemblée le décide. Ils ont droit au remboursement de frais déterminés par l'assemblée générale.
- Selon la Loi sur les coopératives, la coopérative assume la défense de ses administrateurs qui sont poursuivis par un tiers, s'ils ont respecté la loi.
- Les administrateurs sont les mandataires de la coopérative en vertu du Code civil du Québec. À ce titre, ils doivent « agir en bon père de famille dans l'intérêt de l'objet coopératif et de ses membres » et en respectant toutes les notions du Code civil.
- Le principe de « un membre un vote » s'applique, peu importe le montant que chaque membre a investi dans sa coopérative sous forme de parts sociales et privilégiées et peu importe si le membre est élu administrateur.
- Les pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs sont limités par la Loi sur les coopératives et par un règlement de l'assemblée générale.
- C'est par le règlement d'emprunt et d'octroi de garanties que le conseil d'administration est autorisé par l'assemblée générale à effectuer des transactions financières au nom de la coopérative. Ce règlement peut être limitatif.
- La responsabilité des membres (y compris les administrateurs élus) est limitée au montant de leur souscription en capital social (parts sociales et parts privilégiées).
- Toutes les parts sont à valeur nominale, elles ne peuvent prendre ou perdre de la valeur comme dans le cas des actions d'une société par actions.
- En cas de liquidation ou de dissolution de la coopérative, le membre n'a droit qu'au remboursement des parts qu'il a investies dans sa coopérative. Il n'y a pas de notion de plus-value. Le restant est dédié à une autre coopérative ou au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.
- Le ministère peut radier d'office une coopérative si elle ne respecte pas l'objet de ses statuts de constitution, si elle n'offre plus de services à ses membres, si elle n'a pas le nombre minimum de membres prévu par la Loi sur les coopératives, si elle ne tient pas son assemblée annuelle dans les délais prescrits, si elle n'achemine pas son rapport annuel et si la proportion des opérations effectuées avec ses membres est inférieure à 50 %.

GRENIER BORÉAL

L'AGROFORESTERIE DURABLE EN MILIEU NORDIQUE

Stéphane Desjardins

Le Grenier Boréal produit, récolte, transforme et met en marché des produits forestiers non ligneux, sans intrants chimiques, cueillis en milieu sauvage.

De son vrai nom « Coop de solidarité agroforestière de Minganie », Le Grenier Boréal a été fondé en 2013 et compte 128 membres travailleurs, de soutien et corporatifs. La coop emploie sept salariés et une quinzaine de travailleurs à forfait, qui s'activent lors des cueillettes.

Mais qu'est-ce qu'on entend par « produits forestiers non ligneux » ? « Nous récoltons des petits fruits, des plantes, des feuilles, différentes matières en milieu sauvage, notamment forestier ou en bordure de mer, explique Josée Bélanger, directrice générale. Ça ne date pas d'hier que les gens font la cueillette, car ça a longtemps été une question de survie sur la Côte-Nord. Ils vendent le fruit de leur cueillette depuis toujours. La coopérative vient donc d'une volonté de structurer cette activité économique, pour en faire une mise en marché collective. »

Auparavant, les cueilleurs dépendaient d'acheteurs itinérants. La stabilité et la fiabilité n'étaient pas au rendez-vous, et les prix fluctuaient considérablement. « Nous voulions améliorer les conditions de travail des cueilleurs, qui varient selon la ressource, en plus de valoriser le terroir local, de stabiliser les prix et de mettre en commun la mise en marché : c'est un modèle bien connu en agriculture coopérative, reprend la DG. La coop permet également d'améliorer l'accès à des produits frais et de qualité, à un prix accessible, et de participer, du coup, à de saines habitudes de vie. De plus, on offre un produit dont on connaît la provenance et qui est biologique, car il pousse dans la nature... »



Grenier Boréal

Sur la Côte-Nord, l'accès à des produits frais est un enjeu, à cause des coûts en transport. Et l'environnement économique est dominé par les industries minière et forestière. La coop vient diversifier un environnement mono-industriel, afin de contrer les effets des cycles économiques qui modulent inévitablement ce type d'industrie.

Or, l'agriculture est une réalité récente sur la Côte-Nord, même si la cueillette de petits fruits nordiques y est une activité connue depuis longtemps. « Leur caractérisation a révélé que ces fruits sont très intéressants du point de vue de la santé, reprend madame Bélanger. Ils ont souvent des propriétés nutraceutiques. » →



Grenier Boréal



Grenier Boréal

La coop récolte bleuets, airelles, camarine (ou graines noires), champignons forestiers, chicoutée (un fruit qui pousse dans les tourbières et avec lequel on produit une boisson alcoolique), thé du Labrador, thé des bois, myrique beaumier, ainsi que pousses de sapin et d'épinette. Les clients sont avant tout la population locale, dont plusieurs personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus faire leur propre cueillette. Le Grenier Boréal vend aussi à plusieurs visiteurs et touristes, ainsi qu'à des distilleries et des microbrasseries, qui cherchent des saveurs particulières pour créer des recettes. Un des clients est la microbrasserie St-Pancrace, de Baie-Comeau. La coop vend aussi ses compétences techniques en environnement à des entreprises comme Rio Tinto, qui doivent respecter certaines réglementations. Elle offre également son expertise en aménagement de jardins et en agriculture : « Car faire pousser des fruits et des légumes, c'est tout un défi dans notre environnement. »

Ses propres installations

Le Grenier Boréal dispose d'une terre et de ses propres serres, dont une serre éducative gérée en collaboration avec l'école de Longue-Pointe-Mingan.

La coop a aussi développé des activités en agrotourisme. Elle a aménagé des sentiers avec panneaux d'interprétation sur son site, une terre semi-boisée de deux hectares qui surplombe la mer. On y organise, à grands efforts, une production maraîchère et fruitière qui fait appel à une diversité des cultures, notamment pour lutter contre le vent. Le bassin d'irrigation est aussi entouré de bandes fleuries destinées aux insectes pollinisateurs.

Les visiteurs apprécient ce site surprenant. Certains touristes viennent d'aussi loin que d'Europe. « Nos visiteurs s'étonnent de voir nos aménagements productifs, reprend Josée Bélanger. Notre région semble hostile, mais on utilise des technologies adaptées à notre environnement, comme des tunnels chenille pour conserver la chaleur, des toiles Hybertex (utilisées dans les vignobles) et des filets anti-insectes. »

La saison est assez courte, et les hivers sont longs et neigeux. « Nos particularités climatiques nous compliquent la vie, reprend madame Bélanger. On a souvent du gel au sol jusqu'à la Fête nationale et de la neige en juin dans les champs. Il a fallu arracher deux fois nos plants de fraises pour arriver à trouver un moyen de les faire survivre à l'hiver. »

Le Grenier Boréal envisage de se lancer dans la transformation et le développement de nouveaux produits, comme des tisanes ou des produits fins. On a créé un comité de goûteurs pour tester les recettes. « La demande, notamment au sein de la population locale, est très forte dans tous nos secteurs d'activités, ajoute madame Bélanger. Plusieurs chefs veulent développer certains produits avec nous et les ajouter à leurs menus. »

Sentiment d'appartenance

La coopérative n'aurait pu survivre sans l'apport de dizaines de bénévoles. Elle a déjà comptabilisé entre 1500 et 3500 heures de travail bénévole annuel, soit environ 17 000 depuis le lancement.

« On a organisé plusieurs corvées au fil des ans, explique-t-elle. Un fort sentiment d'appartenance s'est développé dans la région autour de notre projet : il y a beaucoup de jus de bras derrière une seule fraise ! Et la rentabilité autour d'une seule culture peut survenir seulement au bout de nombreuses années. »

Plusieurs cueilleurs vieillissent. La coop joue ainsi le rôle de transmission de la connaissance entre générations. Il y a même une cohabitation et un partage harmonieux avec les Innus qui habitent dans la région et qui participent à certaines activités de la coop.



Grenier Boréal

Enfin, Le Grenier Boréal a remporté une dizaine de prix en développement rural, développement durable et économie sociale, notamment comme lauréat national, Est du Canada, du Défi national Coop de Co-operators 2014, comme lauréat national en excellence et innovation aux Grands prix de la ruralité 2014, et, surtout, le Prix Action David Suzuki 2016, remis sur place, à l'été 2017, par monsieur Suzuki lui-même.

grenierboreal.coop



Prix Action David Suzuki 2016, remis par Monsieur Suzuki.



Grenier Boréal

Misant sur un modèle d'affaires jamais vu dans l'industrie minière, GéoCoop occupe un créneau très ciblé : les services géologiques pour l'exploration minérale offerts aux prospecteurs.

Stéphane Desjardins



GÉOCOOP

UNE PREMIÈRE COOP DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

Louis d'Or

« Les prospecteurs ont souvent de la difficulté à se payer les services de géologues, explique Christian Sasseville, président de GéoCoop, une coopérative de solidarité fondée en 2014 qui compte neuf membres. Surtout quand le secteur va bien et que les géologues coûtent cher, car ils sont accaparés par les minières, qui ont d'énormes moyens financiers. »

Pourquoi les prospecteurs ? « Parce qu'ils sont des entrepreneurs naturels... Ils prennent des risques, explique monsieur Sasseville. Mais ils n'ont pas l'expertise liée à la gestion des claims et aux dépenses d'exploration. Car pour conserver un claim, il faut entreprendre des dépenses d'exploration régulières et produire de l'information géologique et financière liée à ces travaux. Nous avons donc développé des outils pour les accompagner dans certaines campagnes d'analyses géochimiques et géophysiques. Ce sont des services spécialisés que seule la grande entreprise peut se payer la plupart du temps, car ils nécessitent la signature d'un géologue. »

GéoCoop réunit toutes les expertises nécessaires : géologie, gestion, finance, exploration, fiscalité, innovation... Sa clientèle se trouve dans les Laurentides, en Abitibi, à Baie-James et à l'étranger. Elle l'accompagne sur le terrain pour faire des prélèvements géochimiques, réaliser des stratégies d'exploration, développer des approches professionnelles ou préparer de la documentation pour « vendre » un projet.

Une expertise de pointe

GéoCoop a développé un champ d'expertise unique : celui de l'analyse des métaux lourds (or, diamant, gemme, cuivre, plomb, zinc, terres rares...).

GéoCoop évolue. Elle s'est récemment recentrée en un pôle d'innovation pour soutenir ses membres professionnels. « On commence à travailler dans le domaine de la spectroscopie Raman, qui étudie la variation des bandes d'absorption : cette technique est devenue la méthode la plus efficace pour identifier les diamants. » GéoCoop s'est ainsi dotée d'une expertise en exploration des gemmes. Elle contribue également à l'enseignement au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM, notamment en techniques d'exploration minérale, précise Christian Sasseville, qui est aussi professeur associé à cette université. La coop soutient ainsi tout un réseau de géologues d'exploration. « Nos membres ont notamment développé des techniques d'échantillonnage, comme des foreuses portatives sur roues ou traîneaux », dit-il.

GéoCoop s'est aussi lancée dans des services de relevés topographiques par drones et en radiométrie. Elle développe des applications de biogéologie en mesurant le stress physiologique des plantes causé par la présence de gisements dans le sol. « On se fait plaisir, car nous sommes des scientifiques qui ont trouvé leur créneau d'action », commente monsieur Sasseville.

Un créneau sollicité


GéoCoop fut lancée un peu par hasard, confie son président. Ce dernier collaborait avec Photonic Knowledge, une société d'imagerie hyperspectrale pour carottes de forage. Or, la crise minière des années 2012-2013 a précipité sa faillite. « J'étais au bout de mes prestations d'assurance-emploi. On me disait que, comme j'étais géologue, je n'avais qu'à m'expatrier à Calgary ! On a plutôt lancé la coop, car je n'étais pas seul à vivre de l'insécurité financière. Lancer une société privée, dans notre domaine, ça coûte une fortune. Une coop, on peut l'administrer par soi-même et développer la clientèle lentement. C'était audacieux, et nous passons pour des originaux, mais nous sommes à la fine pointe de la technologie et nous offrons des services que tout le monde veut, dans notre domaine. »



GéoCoop

Christian Sasseville, président de GéoCoop

Il mentionne que, dans son industrie, GéoCoop affronte les grosses boîtes d'ingénierie, qui raflent les contrats d'envergure. « La compétition a pratiquement disparu à cause de la consolidation, dit-il. Il s'est installé un véritable oligopole. Dans ce contexte, une coopérative est perçue comme une belle poignée de sable dans l'engrenage. Mais le fait que nous en soyons une stimule chacun de ses membres à faire sa part pour assurer la croissance du chiffre d'affaires. Notre but ultime est de créer des emplois et d'atteindre une notoriété suffisante pour prendre notre place dans le marché. »

Monsieur Sasseville constate que ses étudiants sont très intéressés par le modèle coopératif, qui colle à leurs valeurs. Comme professeur, il jouit d'un certain respect dans l'industrie, car il dispose d'une expertise de pointe, mais il évolue aussi sur le terrain, parmi les mouches ! « Je ne suis pas un universitaire dans sa tour d'ivoire », conclut-il fièrement. 

geocoop.ca



SUCCÈS

L'EUGUÉLIONNE SE CONTER DES HISTOIRES

Stéphane Desjardins

Après deux ans d'existence, la librairie féministe L'Euguélonne rayonne désormais dans tout le Québec et même hors des frontières du pays.

Le nom vient du titre d'un roman inclassable, mais résolument féministe, de Louky Bersianik, un classique de la littérature québécoise considéré comme le premier roman féministe d'ici, paru en 1976.

L'Euguélonne a donc vu le jour le 15 décembre 2016 (40 ans après le roman éponyme), résultat d'une cogitation d'une année et d'une campagne de sociofinancement menée sur Indiegogo, qui a permis de récolter 32 500 \$. L'équipe a aussi obtenu quelques dons personnels, une contribution de 10 000 \$ de PME MTL ainsi qu'un prêt de 30 000 \$ du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Après une mise de fonds de 32 500 \$ par les membres, la coop de solidarité était née. Elle compte aujourd'hui 8 membres travailleuses, 10 membres de soutien et 3500 membres utilisatrices. L'emploi du féminin est ici intentionnel...

« Dans les années 1970, il y avait des centaines de librairies féministes en Amérique du Nord et partout dans le monde. En 2019, on en dénombre trois en France, deux à Londres et une dizaine aux États-Unis. Nous formons la première de la nouvelle génération de féministes au pays », explique Nicolas Longtin-Martel, cofondateur et administrateur de la librairie.

Pourquoi s'être installé dans le Village gai de Montréal, pratiquement en face du métro Beaudry? Le choix allait de soi, parce que si la librairie fait la part belle aux écrits féministes, elle offre aussi un espace aux œuvres LGBTQ, souvent marginalisées au sein des librairies et des institutions en général.

Succès commercial

La librairie ne dérougit pas. « Ça fait un peu plus de deux ans qu'on existe, et plusieurs mois que le métro Beaudry est fermé, reprend M. Longtin-Martel. On ne ressent même pas l'impact de ces travaux. En fait, on a rapidement développé une clientèle de toute la région de la métropole. Nous avons des clients américains, des autres provinces et même de la France. Ils n'ont souvent pas accès à ce type de librairie ou à certains auteurs que nous tenons en stock. Nous vendons des ouvrages en français et en anglais. Les essais en anglais se vendent d'ailleurs mieux que la fiction... »

La coop voulait mettre de l'avant les écrits de femmes et des membres de la communauté LGBTQ, que l'industrie à tendance à bouder. En librairie, les femmes sont sous-représentées dans plusieurs catégories, ou classées dans les mauvaises sélections. « J'ai déjà vu *Une chambre à soi*, de

Virginia Woolf, offert en fiction alors qu'il aurait dû être classé dans les essais, reprend le gestionnaire. De plus, les livres écrits par des femmes sont souvent les premiers à être retournés aux éditeurs. Et celles-ci gagnent moins de prix littéraires que les hommes. »

La librairie vend également certains ouvrages féministes majeurs, qui ne sont pas encore traduits de l'anglais. Plusieurs touristes américains achètent aussi des livres en français. Outre Louky Bersianik, L'Euguélonne tient en stock des auteurs difficiles à dénicher en librairie traditionnelle, comme Audre Lorde, Octavia Butler, Simon Boulerice, bell hooks, Kevin Lambert, Sam Bourcier, Guy Hocquenghem, Françoise d'Eaubonne. Elle propose en outre des titres assez anciens qui méritent d'être redécouverts ou qui sont tombés dans l'oubli.

Par ailleurs, la librairie fait affaire avec des éditeurs spécialisés, comme Remue-ménage, Mémoires d'encrier, Hannerorak, Les Éditions Sans Fin et Cambourakis (connue pour sa collection *Sorcières*). Elle offre aussi des livres jamais traduits ici mais d'une grande importance chez nos voisins du Sud, souvent inédits ou en réédition.

On y trouve aussi plus de 300 titres en autoédition et des zines.

Faire une différence

L'Euguélonne est une coopérative à but non lucratif : tous les bénéfices sont reversés à la librairie pour assurer son développement. « Au lieu de faire des profits, on préfère améliorer nos conditions de travail ou le local, et investir dans les stocks. On organise événements, tables rondes et lancements de livres, et on fait des dons de livres à des OBNL qui organisent des tirages, par exemple. On ne fait pas que vendre des livres : on tente de joindre notre marché là où il se trouve », reprend monsieur Longtin-Martel.

En septembre, L'Euguélonne lançait d'ailleurs sa boutique en ligne bilingue. L'été dernier, elle a obtenu son accréditation gouvernementale : elle offre ainsi un service de recommandations personnalisées pour bibliothèques scolaires et municipales.

L'industrie du livre traverse d'importants bouleversements, mais les librairies spécialisées s'en tirent mieux que les généralistes. Par contre, la dernière librairie féministe canadienne, la Northern Women's Bookstore (Thunder Bay), a fermé ses portes en 2015 à la suite du décès de sa fondatrice. L'Euguélonne est donc la seule librairie féministe au pays. Et le succès est au rendez-vous. 

librairieleuguelionne.com



Stéphane Desjardins

L'été dernier, le café Touski célébrait ses 15 ans. En novembre, il vivait une sorte de recommencement en déménageant dans le même quartier.

TOUSKI DE QUOI EN FAIRE TOUT UN PLAT!

Stéphane Desjardins

En 2003, le café Touski voyait le jour dans un vieux logement de la rue Ontario, au cœur d'un quartier ouvrier dévitalisé, marqué par la pauvreté, la violence, la vente de drogue et la prostitution de rue. Trois jeunes amies, dont deux mères monoparentales qui habitaient tout près et qui voulaient échanger et agir à propos des enjeux alimentaires du quartier, venaient de se lancer dans un projet fou : ouvrir un café dans un territoire qui était (et demeure) un désert alimentaire. Un tel quartier se reconnaît par la difficulté de se procurer des aliments sains et abordables sans devoir se déplacer loin, en voiture.

Catherine Josion, Caroline Reeves et Marie-Claude Hamel (ou « MC Hamer ») ont porté ce projet à bout de bras pendant des années. « Rapidement, le café Touski devient un lieu d'échanges et une plateforme culturelle : de nombreux artistes s'y sont produits lors de mini spectacles dans un ancien appartement double avec une immense cour boisée », explique

Mauve Loiselle-Dionne, l'une des 18 membres de cette coopérative de travailleurs.

Il a fallu attendre près de huit ans avant que le café se consolide véritablement et que l'équipe s'agrandisse. Mais la formule est restée la même : on va au Touski pour sa nourriture fraîche, l'ambiance familiale, sympa,



Courtoisie : Touski

discuter, faire ses travaux scolaires, rencontrer des voisins, lire livres et magazines offerts dans les présentoirs, profiter du Wi-Fi...

« On fait partie de l'âme de notre quartier, reprend madame Loiselle-Dionne. Les gens se sentent ici chez eux. La clientèle s'est approprié les lieux. On a des familles, des gens

seuls, des travailleurs des environs, des clients de tous âges et horizons. Le midi, ce n'est pas banal : le Touski est bondé, car les travailleurs viennent ici pour se rencontrer et se nourrir, même s'ils manquent de temps. »

Certains clients s'installent pratiquement pour la journée, d'autres passent en coup de vent. Beaucoup sont des habitués et fiers d'encourager leur café de quartier.

« J'ai vu certains clients inviter leurs parents ou grands-parents, ou ceux-ci amener leurs enfants ou petits-enfants, poursuit-elle. Nous servons de la nourriture saine, entièrement



Pas de patron depuis 2003, pas de proprio depuis 2018



Stéphane Desjardins

préparée sur place. Le nom, Touski, est une sorte de clin d'œil : le café n'offre pas que des restants... Les prix vont de 5 \$ à 12 \$: on veut être abordable pour tous. Notre menu comprend même une section pour enfants. » Le menu varie selon le chef en exercice, mais on propose des plats véganes et sans gluten le lundi, par exemple.

Le Touski affiche deux catégories de prix : régulier et « plan en attente ». Dans ce dernier cas, le client paie 7 \$ supplémentaires (2 \$ pour un café), et la somme sert à un autre client vivant des difficultés financières. Un tableau affiche le nombre de plats et de cafés en attente. La formule n'est pas publicisée, mais inscrite au menu. Certains clients se paient un repas et demandent qu'on leur donne un plat en attente, souvent pour un enfant ou un ami sans le sou.



Stéphane Desjardins

Autogestion

Dès le départ, la formule d'autogestion s'est imposée. Les décisions sont prises à l'unanimité, même si ça prend parfois beaucoup de temps. La gestion et le fonctionnement se font par comités internes (cuisine, finances, services) et externes (communications, événements). Chacun est membre, en rotation, d'un ou plusieurs comités, selon la charge de travail et le temps dont il dispose. Le café organise deux assemblées générales par année, et son conseil d'administration a une portée plutôt symbolique. À noter : le Touski dégage depuis trois ans des surplus qui sont entièrement réinvestis dans l'entreprise.

Le café a aussi mis sur pied des comités particuliers pour planifier le déménagement, les rénovations du nouveau local et une campagne de sociofinancement, qui a permis de récolter 20 000 \$ sur Hulule. « On a atteint notre objectif à la toute fin de la campagne, reprend madame Loïse-Dionne. On a senti l'appui très fort de la communauté. Les gens ont été très généreux. »

La formule coopérative a été mis en place par les trois membres fondatrices, qui avaient consacré personnellement 1000 \$ chacune à leur projet. « C'était un moyen rapide et efficace d'instaurer un écosystème basé sur l'autogestion, poursuit-elle. Nous sommes une coop sans but lucratif, mais nous n'avons jamais demandé de subvention. La formule OBNL est davantage hiérarchisée, avec un conseil d'administration plus directif, plus officiel, qui cadre moins avec nos valeurs. »

Sauf que le déménagement a bouleversé la donne. Le café a dû solliciter un financement extérieur, car il est passé de locataire à propriétaire de son local, un condominium commercial rue Sainte-Catherine, tout près de la rue Dufresne, dans l'ancien resto Grain de sel. S'ajoutant à la campagne de sociofinancement, le Touski a obtenu un prêt de 150 000 \$ de la Caisse d'économie solidaire (pour un prix d'achat de 200 000 \$), partenaire de longue date de la coopérative. Si le Touski a perdu sa magnifique cour, il a gagné en espace intérieur, car la salle à manger est passée de 26 à 66 places.

Coopération et revitalisation

L'équipe a dû mener les rénovations et opérer le café en même temps pendant trois mois avant de déménager officiellement, le 17 décembre dernier. L'opération fut couronnée de succès, malgré certaines appréhensions.

« Nous avons fait une offre d'achat de l'immeuble où nous étions dès qu'il fut mis en vente, mais elle a été refusée, poursuit madame Loïse-Dionne. Nous avons donc cherché un autre local pendant presque deux ans, un peu partout à Montréal. Finalement, nous avons trouvé à quatre coins de rue au sud, à égale distance (six minutes à pied) des métros Frontenac et Papineau. »

Mais le secteur est loin d'être évident : dévitalisé, il présente les mêmes caractéristiques que la rue Ontario, il y a 15 ans. « On s'est dit qu'on y allait quand même, reprend-elle. Car le café a survécu grâce à un très petit noyau de personnes, et ce, pendant des années. Comme nous sommes beaucoup plus nombreux, nous nous sommes sentis investis d'une mission envers le quartier ; il nous semblait que ce serait injuste de ne pas essayer le nouvel emplacement. D'autant plus que plusieurs membres de la coopérative, dont moi, habitons dans les environs. »

Le Touski a bien vécu cette transition. Et le quartier ne s'en porte que mieux. D'autant plus qu'il affiche encore une grille d'événements (spectacles, vernissages, soirées poésie) qui a fait sa renommée. Montréal regorge de cafés de quartier, mais peu sont autogérés et coopératifs comme le Touski!

touski.org



Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire ;
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour supérieure) ;
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques, etc.) ;
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion) ;
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.) ;
- Rédiger des mises en demeure ;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

Sylvestre Painchaud
+ associés

On pratique votre droit.

M^e Catherine Sylvestre
M^e Benoît Marion
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Normand Painchaud
M^e Gilles G. Krief
M^e Vincent Blais-Fortin
M^e Giacomo Zucchi
M^e Myriam Donato



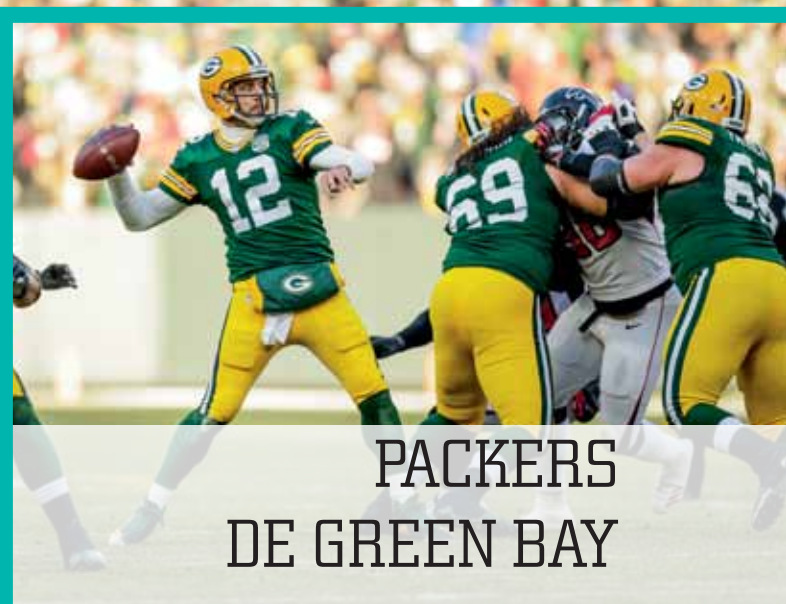
740, avenue Atwater
Montréal (Québec) H4C 2G9
Téléphone : 514 937-2881
Télécopieur : 514 937-6529
info@spavocats.ca

Dans l'univers du sport professionnel nord-américain, l'équipe d'une petite ville peuplée d'irréductibles partisans résiste depuis toujours à l'idée d'appartenir à un milliardaire. Depuis un siècle, les Packers de Green Bay jouent en mode coopératif.



Green Bay Packers, 1963

Aaron Rodgers est devenu le quart-arrière partant des Packers en 2008, à la suite du départ de Brett Favre. Depuis, il a été sélectionné pour le Pro Bowl (match des étoiles) à sept reprises et a remporté deux fois le prix du meilleur joueur de la ligue.



PACKERS DE GREEN BAY

BOTTÉ COOP !

Félix Lacerte-Gauthier

Comptant 105 000 habitants en 2017 (selon le United States Census Bureau), Green Bay est la plus petite ville d'Amérique du Nord à posséder une franchise dans l'une des ligues majeures de sport professionnel. C'est initialement grâce au financement de l'Indian Packing Company qu'un dénommé Curly Lambeau a pu fonder les Packers, en 1919. « Après quatre saisons, l'équipe était profondément endettée, rappelle l'actuel directeur des affaires publiques de l'organisation, Aaron Popkey. Pour la sauver, des investisseurs locaux ont organisé une vente d'actions et créé la Green Bay Football Corporation [renommée Green Bay Packers Inc. en 1935], faisant des Packers un OSBL en mode coop. »

Aujourd'hui, les 5 009 562 actions de la franchise sont détenues par 361 169 personnes. Plusieurs mécanismes ont pour but d'empêcher une mainmise sur l'organisation. Il est d'abord interdit à quiconque de posséder plus de 200 000 actions. Leur revente est également interdite, sauf pour les rendre à l'équipe contre une fraction de leur prix d'origine (les actions peuvent toutefois être léguées en héritage). Enfin, en cas de vente de l'équipe, tous les surplus accumulés de l'organisation doivent être réinvestis dans la Green Bay Packers Foundation.

Aucun dividende n'est non plus accordé aux actionnaires de l'organisation. « Les bénéfices annuels sont réinvestis dans l'équipe, dans le stade Lambeau Field, dans l'expérience offerte aux fans, dans la communauté de Green Bay et du Wisconsin, ou encore dans un fonds devant assurer la viabilité de la franchise », explique le directeur. Les états financiers de l'organisation sont d'ailleurs publics et présentés à la rencontre annuelle des actionnaires, qui a lieu chaque été au Lambeau Field, peu avant le début des camps d'entraînement. →

D'inconditionnels supporters

(FLG) Malgré la faible population de Green Bay, l'engouement des partisans ne se dément pas, les Packers ayant joué tous leurs matchs à guichets fermés depuis 1960.

La liste d'attente pour obtenir des billets de saison est même devenue légendaire, puisqu'elle compte environ 135 000 personnes. « On ne peut pas prédire à combien d'années s'élève l'attente, dévoile Aaron Popkey. Cependant, les dernières personnes à avoir obtenu des billets de saison s'étaient inscrites dans les années 1970 et 1980. » Il révèle également que l'engouement est tel qu'il est courant que des parents inscrivent leur poupon à la liste. Les places sur celle-ci peuvent également être léguées en héritage.

« Il y a une raison pour laquelle les Packers forment la seule équipe de la NFL à ne pas avoir encore disputé de match à Londres [une 'tradition' de la ligue], explique Rob Demovsky. Les dirigeants du club ne veulent pas se priver d'un match à domicile, parce qu'ils savent que la partie sera jouée à guichets fermés et qu'il s'agit là d'un avantage tactique. » Il signale que les partisans de l'équipe ne proviennent pas seulement de la ville de Green Bay, mais également de tout le Wisconsin et parfois des États voisins.

« Nous sommes conscients de la grande importance que nous avons sur l'économie locale, car chaque partie génère des retombées d'environ 15 millions de dollars, confie M. Popkey. Nous ne voulons pas y renoncer en jouant dans la capitale britannique. »

Une équipe mythique

(FLG) Ce n'est pas seulement leur structure coopérative qui a fait la renommée des Packers, mais également leurs exploits sportifs.

Les 13 titres de championnat qu'ils ont remportés constituent un record de la NFL. Le trophée remis au gagnant du Super Bowl est également décerné en l'honneur de l'ancien entraîneur des Packers, Vince Lombardi.

L'équipe a cependant connu une longue disette entre la fin des années 1960 et le début des années 1990. Elle était devenue la risée de la ligue, souligne Rob Demovsky. « Après son embauche en tant que directeur général des Packers en 1991, Ron Wolf disait souvent que Green Bay était considéré comme la Sibérie de la NFL et que des équipes menaçaient même leurs joueurs de les y envoyer s'ils ne s'amélioraient pas. »

Depuis, les Packers se sont repris en main, participant à 19 occasions aux séries éliminatoires entre 1993 et 2016, pour remporter en outre deux fois le Super Bowl au cours de cette période. « Leur succès des trois dernières décennies s'explique principalement par le travail de deux quarts-arrière – Brett Favre et Aaron Rodgers », résume Rob Demovsky.



Green Bay Packers, 1963

Inauguré en 1957, le stade Lambeau Field compte aujourd'hui 81 441 places. Des ventes d'actions en 1997 et en 2011 ont permis d'amasser des fonds pour le rénover.

Le seul avantage accordé aux détenteurs d'actions de l'équipe : celui d'élire le conseil d'administration de l'organisation. Les membres de ce dernier, à leur tour, élisent un bureau de direction composé de sept personnes. Fait notable ; à l'exception du président, aucun d'eux n'est rémunéré.

Les Packers sont une exception dans le monde sportif nord-américain. Et ils sont assurés de rester seuls dans leur ligue. Dans ses statuts, qu'elle a adoptée en 1970, la NFL stipule en effet qu'aucune corporation ou aucun organisme public ne peut détenir

d'intérêts dans l'une de ses équipes. Un amendement adopté en 1985 fait également en sorte qu'une équipe ne peut avoir plus de 24 actionnaires, et que l'un d'eux doit détenir au moins 30 % de toutes les actions.

Une exception a toutefois été accordée dans le cas de Green Bay. « Les Packers sont nés deux décennies avant que la NFL ne soit elle-même fondée, rappelle Rob Demovsky, le journaliste d'ESPN affecté à leur couverture. La ligue n'a pas vraiment eu d'autre choix que d'accepter leur mode de gestion. »

packers.com



L'entreprise familiale Magnus Poirier est fière d'offrir à ses employés des conditions de travail correspondant à leurs attentes et améliorer leur qualité de vie au travail.



Coopérative de Travailleurs
Actionnaire de Magnus Poirier

La CTA est maintenant **actionnaire à 25 %**

**MAGNUS
POIRIER**.com

Un seul numéro : 1 888 727.2847

Montréal • Laval • Rive-Nord • Rive-Sud



Coopérative
de développement régional
du Québec



Un **réseau d'experts** en entreprises coopératives

La Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) par le biais de ses bureaux régionaux est la référence en matière de création, de développement et de représentation d'entreprises coopératives au Québec.

www.cdrq.coop

info@cdrq.coop

Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec • Bas-Saint-Laurent • Centre-du-Québec/Mauricie • Estrie • Gaspésie-Les-Îles
Lanaudière-Laurentides • Montérégie • Montréal-Laval • Outaouais • Québec-Appalaches • Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord

COOPÉRER POUR DES FAMILLES AGRICOLES PROSPÈRES UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE DES RÉGIONS FORTES



La Ferme Réso inc.
Une des deux gagnantes
au Prix établissement et
transfert de ferme
La Coop 2019

La Coop
fédérée

lacoop.coop |  |  |  | 